

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal PROVISOIRE
Séance du 23 juin 2021

Président:	M. Angelo	GIULIANO
Secrétaire:	Mme Céline	MORIER
Scrutateurs:	M. Murat	KARAKAS
	M. Benoît	RUCHET
Huissier:	M. Jean-Michel	TALON
Huissier suppléant:	M. François	BAEHNI

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 23 juin 2021 à 18h00, à la Salle Omnisports du Pierrier, Chemin du Pierrier, à Clarens.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2021

2. Communications du bureau, notamment :

- 4.1. relative au déroulement de la séance du 23 juin 2021 ;
- 4.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Müller : « Pour une rue de l'Eglise catholique à 30 km/h ». (Date de la commission : lundi 5 juillet 2021, à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux) ;

3. Correspondance

4. Communications de la Municipalité

- 4.1 relative à la future salle des sociétés du Centre des Congrès ;
- 5.1 relative au résultat du concours de projet pour la valorisation de l'infrastructure de la ligne du funiculaire Territet – Mont-Fleuri ;
- 6.1 relative à l'avancement des travaux de réaménagement et de sécurisation du port du Basset ;
- 7.1 relative à la réalisation d'une STEP régionale.

5. Motions, postulats et interpellations déposés

6. Rapports des commissions

- 6.1 sur le rapport No 09/2021 relatif à la gestion communale durant l'année 2020. (Rapp. Mme Tanya Bonjour) ;
- 6.2 sur le préavis No 11/2021 relatif à la gestion et aux comptes 2020 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess) ;

- 6.3 sur le préavis No 12/2021 relatif aux comptes communaux 2020. (Rapp. Mme Christine Menzi) ;
- 6.4 sur le préavis No 13/2021 relatif aux comptes 2020 du Fonds culturel Riviera. (Rapp. M. José Jorge) ;
- 6.5 sur le rapport No 14/2021 relatif à la réponse aux postulats de M. Pierre Rochat, pris en considération le 11 novembre 2009, demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples ; de M. Christophe Privet, pris en considération le 21 juin 2017, et intitulé « Pour que les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées ». (Rapp. M. Olivier Raduljica) ;
- 6.6 sur le préavis No 16/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'500'000.- TTC au maximum, pour le financement de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et un restaurant scolaire». (Rapp. M. Olivier Raduljica) ;
- 6.7 sur le rapport No 15/2021 relatif à la réponse à la motion de M. Florian Chiaradia « Pour un hommage à Franz Weber », prise en considération le 13 novembre 2019 ; à la pétition intitulée « Pour un hommage montreusien à Franz Weber », prise en considération le 13 novembre 2019. (Rapp. M. Olivier Müller) ;
- 6.8 sur le préavis No 17/2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 430'000.- TTC au maximum, pour réaliser des adaptations dans le cadre des travaux prévus par le Canton pour l'entretien et l'amélioration de la route de Brent sur le réseau routier cantonal RC 737 B-P, entre les routes de la Combe et des Colondalles, en vue de créer un cheminement piétonnier entre Chailly et Fontanivent, de mettre en conformité deux arrêts de bus et de renouveler l'éclairage public. (Rapp. M. Benoît Ruchet) ;
- 6.9 sur le rapport No 19/2021 relatif à la réponse au postulat de M. Patrick Aubort intitulé « Pour une harmonisation des tarifs de l'accueil parascolaire », pris en considération le 25 avril 2012. (Rapp. M. Pablo Menzi).

7. Rapport de la commission communication et organisation du conseil communal (cco)

8. Développement des motions et des postulats

- 8.1. Motion de M. Cédric Blanc intitulée « Pour une vision claire du développement des locaux administratifs communaux ».

9. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

10. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Angelo Giuliano déclare qu'il est 18h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. le Président

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je suis heureux de vous retrouver pour la dernière séance du conseil communal de la législature 2016-2021, une nouvelle fois dans cette salle Omnisports du Pierrier. Je remercie tous les services communaux, notamment Domaines et Bâtiments et Voirie-Espaces Verts, ainsi que l'entreprise responsable de la technique, pour leur contribution à la préparation de la salle et à la bonne tenue de cette séance du conseil.

Je salue la Municipalité *in corpore*, Madame Fanny Grec, Secrétaire municipale *ad interim*, Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, les membres du Bureau, notre huissier M. Jean-Michel Talon et l'huissier suppléant M. François Baehni.

Je salue enfin le représentant des médias, ainsi que le public qui nous fait le plaisir d'assister à cette séance.

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrits par l'article 89 de notre Règlement.

La feuille de présence étant à nouveau supprimée pour cette séance, je vais procéder à l'appel nominatif pour établir la liste des conseillers présents.

Avec 79 conseillers présents (sur 99), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences

79 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Rima Assaf, Zenia Boulat, Anne-Lise Bühler, Carole Grangier, Andrea Gremaud,
MM. Stéphane Barbey, Laurent Demartini, Bruno Femia, François Grand, Patrick Grognez, Christophe Lombardo, Florian Manzini, Franco Meichtry, Daniel Meillaud, Romain Miceli, Christophe Privet, Kastriot Ramiqi, Roland Rimaz, Alexandre Staeger, Christian Vernier

Absent: M. Daniel Manzini.

La liste des conseillers qui se sont fait excuser sera jointe au procès-verbal de cette séance.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions.

Merci également d'avoir respecté les mesures de sécurité qui vous ont été transmises par le biais de la communication jointe à l'enveloppe. Je vous recommande d'éviter autant que possible tout déplacement en cours de séance. D'autres instructions vous seront communiquées au point 2.1 de l'ordre du jour.

Des consignes concernant la sortie de la salle vous seront détaillées en fin de séance.

Plusieurs membres de ce conseil ont eu à déplorer la perte d'un proche durant cette année, dont certains tout récemment, je vous invite à vous lever et à observer quelques instants de silence pour leur témoigner notre soutien.

Minute de silence.

Merci à tous, en préambule à cette séance, j'ai deux modifications de l'ordre du jour à vous soumettre :

- Premièrement, ajouter un point 7 à l'ordre du jour afin de discuter, si besoin est, du rapport de la CCO ; les points suivants de l'ordre du jour seront augmentés d'une unité ;
- Deuxièmement, inverser les points 6.6 et 6.7, afin que le président de la commission sur le préavis n° 16/2021, M. Olivier Raduljica, puisse rester à la tribune à l'issue du point 6.5.

Y a-t-il des oppositions ? Si ce n'est pas le cas, ces modifications de l'ordre du jour sont considérées comme acceptées, merci de votre compréhension.

Je déclare ouverte la séance du Conseil Communal du 23 juin 2021.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MAI 2021

M. le Président

En préambule, merci à tous les collègues qui ont transmis le texte de leur intervention du mois d'avril à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le procès-verbal du 26 mai 2021, y a-t-il des demandes de modifications ?

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT :

2.1 relative au déroulement de la séance du 23 juin 2021 ;

M. le Président

Deux documents détaillant les mesures de protection à prendre dans le cadre de cette séance ont été envoyés à tous les conseillers avec l'enveloppe du Conseil.

J'attire à nouveau votre attention sur les points suivants :

- Merci de conserver votre masque de protection pendant toute la séance ; le masque peut être ôté uniquement pendant vos prises de parole, qui se feront au micro le plus proche de votre place, avec la housse de protection qui vous a été fournie ;
- les motionnaires, postulants et interpellateurs développeront leur intervention depuis le micro le plus proche de leur place, les présidents de commissions interviendront à la tribune, à la table qui se trouve à ma gauche ;
- A l'issue de la séance, je vous prie de rester assis jusqu'à ce que je vous communique la procédure à suivre pour sortir de la salle.

Merci d'avance du respect de ces mesures.

2.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Müller : « Pour une rue de l'Eglise catholique à 30 km/h ».
 (Date de la commission : lundi 5 juillet 2021, à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux) ;

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : Mmes Claudine Borloz, Charlotte Chevallier, Slavka Pampurik
 MM. Anthony Huys, Pierre Loup, Olivier Müller, Silvano Pozzi, Pascal Rossier, Vincent Tschopp

M. le Président

Petite parenthèse pour vous préciser que cette commission se déroulera sous la nouvelle législature, donc avec des conseillers nouvellement élus ou réélus et selon la répartition des groupes négociée au sein des séances de bureau élargi qui ont eu lieu au mois de mai.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3. CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai 3 courriers à vous communiquer :

Le premier est un courrier de démission de Mme Andrea Gremaud pour la prochaine législature. *Lecture* ^{annexe 1}

Mme Gremaud a déjà été remplacée lors de la séance d'installation du conseil le 3 juin dernier.

Le deuxième émane d'un groupe d'opposants à la salle triple, représentés par M. Georges Linsig, domicilié à la Rue de la Gare 41 à Montreux. *Lecture* ^{annexe 2}

Le troisième est le courrier de démission de M. Christian Vernier. *Lecture* ^{annexe 3}

Tous ces courriers seront comme d'habitude joints au PV de cette séance.

4. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 4.1. relative à la future salle des sociétés du Centre des Congrès ;
- 4.2. relative au résultat du concours de projet pour la valorisation de l'infrastructure de la ligne du funiculaire Territet – Mont-Fleuri ;
- 4.3. relative à l'avancement des travaux de réaménagement et de sécurisation du port du Basset ;
- 4.4. relative à la réalisation d'une STEP régionale.

Il n'y a pas d'autres communications Municipales.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

1 motion a été déposée pour cette séance, elle sera développée au point 8.1 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

- 8.1. « Pour une vision claire du développement des locaux administratifs communaux » de M. Cédric Blanc

M. le Président

Cette motion figure au point 8.1. de l'ordre du jour car elle a été transmise au président il y a plus de 15 jours, conformément à l'article 102, al.5 de notre règlement.

1 Proposition de modification du règlement, elle sera développée au point 8 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Révision du règlement de la caisse de pension de la Municipalité de Montreux » de M. Tal Luder

4 interpellations ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 9 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Etat de l'Esplanade de Territet et de l'entretien de celle-ci – ter » de M. Alexandre Staeger, déposée et lue par Mme Susanne Lauber-Fürst
2. « Interpellation concernant les escaliers mécaniques des Escaliers de l'Hôtel Suisse – bis » de M. Alexandre Staeger, déposée et lue par Mme Susanne Lauber-Fürst
3. « La mendicité prime-t-elle l'amour des lois ? » de M. Olivier Müller
4. « Compte de l'association Montreux A.Live » de M. Vincent Haldi

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

6.1 sur le rapport No 09/2021 relatif à la gestion communale durant l'année 2020. (Rapp. Mme Tanya Bonjour) ;

M. le Président

Madame la Présidente de la CoGest, tout d'abord merci à vous et à tous les membres de la Commission de Gestion pour l'ampleur du travail effectué et la qualité de votre rapport ; avez-vous quelque chose à ajouter ?

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Pour commencer, je tiens à remercier les membres de la commission de gestion, pour la plupart bien plus aguerris que moi à cette tâche, pour le travail de qualité fourni durant l'année.

Bien que miliciens, vous n'avez pas hésité à donner de votre temps et à toujours collaborer avec beaucoup de sérieux.

La longueur du présent rapport, que vous avez tous sous les yeux, en est d'ailleurs la preuve.

J'ai énormément appris à vos côtés durant ces deux années de commission de gestion et je vous en remercie du fond du cœur.

Je tiens également à remercier la Municipalité et surtout les différents chefs de services pour leur précieuse collaboration. A travers nos questionnements, nous avons pu mesurer l'immense travail qui a pu être accompli pour s'adapter à la situation sanitaire particulière que nous avons tous vécue.

En deuxième lieu, comme je l'ai déjà notifié aux différents groupes lundi, je tiens à m'excuser pour une erreur de taille commise à la page 100 du présent rapport, la réponse Municipale au vœu No 2 n'a pas été acceptée comme c'est écrit, mais bien refusée à la majorité.

J'espère que cela ne portera pas préjudice aux prises de parole de ce jour et je vous remercie de votre attention.

M. le Président

Nous allons procéder de la manière suivante : je vais ouvrir la discussion générale sur le rapport de la Municipalité relatif à la gestion communale durant l'année 2020 ainsi que sur le rapport de la Commission de gestion, puis ouvrir la discussion sur les 3 vœux et 1 observation émis par la CoGest et qui figurent aux pages 99 à 102 du rapport ainsi que sur les réponses de la Municipalité.

Je vous rappelle 2 points importants de notre règlement au sujet de la gestion : premièrement, selon l'article 164 al. 2, si la discussion n'est pas demandée, la réponse municipale est considérée comme acceptée ; deuxièmement, si le conseil vient à refuser la réponse municipale et donc à maintenir un vœu de la CoGest, la Municipalité exposera dans son rapport de gestion de l'année prochaine la suite donnée au vœu en question, conformément à l'article 158 al. 2.

Nous terminerons par la lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et nous passerons au vote sur ces conclusions.

Y a-t-il des oppositions ou des commentaires quant à cette manière de procéder ?

Si ce n'est pas le cas, j'ouvre la discussion générale sur le rapport de la Municipalité relatif à la gestion communale durant l'année 2020 ainsi que sur le rapport de la Commission de gestion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Nous allons maintenant passer à la discussion sur les vœux et l'observation de la CoGest et les réponses de la Municipalité.

Je prie Madame la présidente de nous lire les vœux, les réponses municipales et le résultat des votes de la commission.

Discussion sur les vœux et réponses de la Municipalité

Vœu N° 1

La Commission de gestion souhaite que le service Affaires sociales, Familles et Jeunesse obtienne les moyens de moderniser ses outils informatiques de manière à obtenir des données statistiques indispensables pour le calcul des besoins actuels tels que la gestion de la liste d'attente, le taux de garde en accueil mixte, la répartition des besoins sur le territoire de la commune, etc. ainsi que des besoins futurs ayant trait au domaine de l'accueil pré- et parascolaire.

Réponse Municipale:

La Municipalité prend acte de ce souhait. Elle admet que l'outil actuellement utilisé par la coordination-REME pour la gestion des places d'accueil ne bénéficie d'aucun développement depuis 2015. Partant, il n'est pas possible d'extraire certaines données, comme par exemple l'état de la liste d'attente à un autre moment que le moment présent, ou des données de moyennes de fréquentation autres que celles conditionnelles au subventionnement par la Fondation pour l'accueil de jour de l'enfance (FAJE). Suivant les demandes de celle-ci, le fournisseur informatique est sollicité, et les informations requises sont extraites manuellement par ce dernier, pour un coût horaire non-négligeable. Consciente de cette problématique, la direction SFJ a initié un processus (dans le respect des paramètres régissant les marchés publics) visant à acquérir un nouvel outil de gestion du REME, qui sera en mesure de fournir des éléments statistiques et permettra également d'alléger pour les parents et le secrétariat du REME les démarches administratives chronophages actuellement en vigueur.

En conclusion, la Municipalité adhère au contenu du vœu de la Commission de gestion et, dans le respect des procédures, proposera au Conseil communal l'acquisition d'un nouvel outil informatique d'ici la fin de l'année civile. Elle considère avoir ainsi répondu au vœu.

La Commission de Gestion accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée.

Le vœu N° 1 est considéré comme accepté.

Vœu N° 2

La Commission de gestion souhaite que, de manière générale, les associations bénéficiant de soutiens financiers publics, émanant de structures communales ou intercommunales (Commune, Canton, FET, CITS, Fonds culturel Riviera, MVT, Promove, ...) dont tout ou partie du financement provient de sources communales fasse l'objet d'un préavis avant le versement effectif des fonds, dès lors que ce soutien financier, toutes subventions publiques confondues dépasse CHF 50'000.-.

Et en particulier, dans le cas présent, que si les subventions évoquées ci-dessus allouées à Montreux A.Live se voient pérennisées, cela passe désormais également par préavis, bien qu'une première édition ait déjà eu lieu.

Réponse Municipale:

La Municipalité prend acte du souhait de la CoGest. La Municipalité tient à souligner que les institutions mentionnées sont toutes indépendantes et ont leurs propres règles

de gouvernance. Elles sont ainsi libres d'allouer des subventions en fonction de leurs règles internes, indépendamment d'un montant global de subventions publiques en faveur d'une association. La limite mentionnée de CHF 50'000.- correspond manifestement à celle prévue à l'art. 15 alinéa 1 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom ; RSV 175.31.1), selon lequel « un investissement de moins de cinquante mille francs peut, le cas échéant, être porté au budget de fonctionnement ». Cet article concerne toutefois uniquement les investissements. Comme nous l'a confirmé le Préfet, il n'existe aucune base légale permettant de justifier cette limite de CHF 50'000.- pour des subventions et si ce montant doit inclure ou non les participations de tiers. La Municipalité entend toutefois poursuivre son engagement en faveur des institutions montreusiennes en toute transparence avec le Conseil communal : en l'occurrence, la subvention de CHF 50'000.- octroyée à l'association Montreux A.Live n'a engendré aucun dépassement de budget, ni demande de crédit complémentaire. Par ailleurs, la Municipalité s'engage, le cas échéant, à revenir devant le Conseil pour toute demande de subvention entraînant un crédit complémentaire, tout en rappelant que le budget est un préavis que le Conseil communal peut amender à sa guise.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au vœu

La Commission de gestion refuse la réponse de la Municipalité à la majorité.

M. le Président ouvre la discussion,

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales et Messieurs les conseillers communaux,

En ouverture des discussions sur le vœu N° 2, la Municipalité tient à préciser, comme elle l'a évoqué lors de la rencontre avec la COGEST, que l'éventuelle pérennisation du soutien à l'association Montreux A.Live pour 2022 sera présentée à votre Conseil via un préavis ad hoc. Par cet engagement formel, la Municipalité espère avoir ainsi répondu à l'attente de la COGEST, je vous remercie de votre attention.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour la majorité des membres PLR, la réponse de la Municipalité au Vœu n° 2 est tout à fait cohérente à ce que demande la COGEST.

Si nous refusons la réponse et attendons un préavis chaque fois qu'une somme de Fr 50'000.- est atteinte lorsqu'il y a plusieurs entités qui la financent, nous allons avoir une pluie de préavis.

Imaginons un instant qu'un organisme reçoive Fr 40'000.- de la FET et Fr 12'000.- de la Commune. La Municipalité aura le choix de raboter son aide à Fr 9'999.- ou de présenter un préavis au Conseil, pour une aide de Fr 12'000.-.

Nous pouvons comprendre l'idée sous-jacente du vœu qui vise à une bonne transparence, mais est-ce utile de sortir un canon pour tuer une mouche ?

La Municipalité reviendra avec un préavis pour le cas spécifique de Montreux A.Live, ainsi le Conseil serait nanti des informations nécessaires.

Dans tous les cas, nous constatons que la Municipalité a respecté le fait de ne pas dépasser son budget, ni de demande de crédit complémentaire sur les subventions.

Par la suite, le Conseil est toujours libre d'amender le budget en supprimant ou diminuant une aide accordée.

Nous vous invitons à accepter la réponse au vœu n ° 2

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,
En tant que membre de la COGEST, j'invite ce Conseil à suivre la position de la majorité des membres de la COGEST et à refuser la réponse municipale.

Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'une mouche, puisque nous parlons ce soir d'une association qui a profité de fonds à hauteur de plus de 700'000.-, d'institutions dont nous pouvons discuter de l'indépendance de la provenance de ces fonds.

Je rappelle que si vous refusez la réponse municipale, vous abondez quelque part dans la prise de position de M. Piemontesi, qui reconnaît que ce Conseil doit avoir plus de transparence quant aux subventions, telles que celles allouées à des associations. Même s'il s'agit d'un montant de 50'000.-, dans le cas échéant, je rappelle que la COGEST ne remet pas en question ce montant-là, elle remet en cause le fait qu'il soit possible de pouvoir adjoindre des montants de la part d'institutions qui ont d'autres buts et que ce Conseil est censé en être informé.

Il nous a été donné ce soir des éléments extrêmement faibles et nous voyons que dans le cadre de Montreux A.Live, il s'agit de montants qui avoisinent presque le million de francs. Je vous invite tous à refuser la réponse municipale.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillers et Messieurs les conseillers,
J'ai juste une remarque par rapport à l'intervention de M. Haldi, pour informer le conseil, cela figure dans le rapport de gestion, que l'ensemble des institutions qui ont subventionné Montreux A.Live, dans le cadre de l'action Dolce Riviera, a pris toutes les décisions dans sa propre gouvernance et tout cela formalisé par les différents conseils et comités, formalisé dans un PV et qui ont tous été fournis à la COGEST.
En termes de gouvernance, j'aimerais quand même préciser que tout a été fait dans les règles de l'art.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillers et Messieurs les conseillers,
Je souhaite répondre à M. le Municipal Piemontesi, que si le législatif ne s'était pas penché sur l'association Montreux A.Live, premièrement par l'interpellation de M. Ruchet et dernièrement par le biais de la COGEST, personne n'aurait été informé des montants des institutions qui ont été alloués à Montreux A.Live.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE

NON à la majorité

OUI 38

0 abstention

La réponse Municipale au vœu No 2 est refusée à la majorité, le vœu est maintenu.

M. le Président

La Municipalité reviendra l'année prochaine sur la suite qu'elle souhaite donner à ce vœu N° 2.

Vœu N° 3

La Commission de gestion souhaite que, sur demande du bureau du Conseil, la Municipalité mette à disposition de ce dernier les ressources nécessaires afin d'établir un cahier des charges et une procédure exhaustive de la marche à suivre regroupant

toutes les étapes requises, incluant les diverses fonctions du GLOBE, dans le cadre d'un dépouillement lors de votations ou élections communales, cantonales et fédérales et que ledit document soit transmis à la CCO pour archivage, afin de permettre sa transmission.

Réponse Municipale:

La Municipalité prend note du souhait manifesté par la CoGest. Au préalable, elle tient à rappeler les explications et précisions détaillées qu'elle a notamment pu transmettre lors des travaux de la CoGest ayant porté sur l'analyse du processus de votations, dans le cadre du rapport de la CoGest chargée d'examiner l'exercice 2019. Pour l'essentiel, conformément au cadre légal applicable, le bureau électoral communal est responsable de la gestion du processus de dépouillement et de la régularité des scrutins fédéraux, cantonaux et communaux. Un appui administratif, logistique et informatique est apporté au bureau électoral, ainsi qu'au GLOBE23, par la Municipalité, plus particulièrement par l'intermédiaire des collaborateurs de l'administration générale (ci-après : AG) et du centre informatique concernés, lors des différentes votations et élections communales, cantonales et fédérales.

S'agissant du soutien attendu en faveur du bureau du conseil pour l'établissement d'un cahier des charges et d'une procédure exhaustive de la marche à suivre détaillée dans le cadre d'un dépouillement lors de votations ou élections communales, cantonales et fédérales, elle relève qu'elle y contribue déjà. Ainsi, les collaborateurs de l'administration générale en charge de la préparation des scrutins transmettent régulièrement aux membres du bureau du conseil et du GLOBE les différentes instructions, documents et autres outils de formation en ligne, au contenu évolutif, mis à disposition des personnes en charge des opérations de dépouillement par le Bureau électoral cantonal de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). La responsabilité de la conduite du processus de dépouillement et de l'établissement des résultats demeure cependant de la compétence du bureau du conseil et de son président.

Suite aux difficultés rencontrées dans le cadre du dépouillement des élections communales du 7 mars 2021, le secrétaire municipal, la secrétaire municipale a.i. et la secrétaire de l'AG notamment en charge d'assurer un support au secrétariat du GLOBE ont participé aux divers échanges et à la rencontre de debriefing organisée, sur l'initiative du Président du conseil. La Municipalité tient à souligner la qualité du soutien apporté par la secrétaire de l'AG susmentionnée à la réalisation d'une marche à suivre détaillée, accompagnée d'exemples illustratifs, des opérations de dépouillement d'une élection dite simple (à savoir non accompagnée d'un objet soumis à votation), d'une manière ayant manifestement contribué au succès des opérations de dépouillement lors du scrutin du deuxième tour de l'élection à la Municipalité du 28 mars 2021.

Pour le surplus, la Municipalité relève que le bureau du conseil peut librement disposer de son budget, dont il a la maîtrise, selon ses besoins. En cas de nécessité, la Municipalité tient à réaffirmer son soutien au Bureau du conseil et au GLOBE, dans les limites des ressources disponibles des collaborateurs de l'administration communale, selon les missions leurs étant confiées.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu au vœu.

La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité à la majorité.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le vœu N° 3 est considéré comme accepté.

Observation N°1

Dans le cas précis de Montreux A.Live, le fait que le Conseiller municipal ECT, dont la fonction implique nécessairement d'être Président de structures communales ou intercommunales, dont tout ou partie du financement provient de sources communales, n'aurait pas dû être également Président du Comité de Montreux A.Live, association dépendant de subventions issues des structures précitées qu'il préside ou dont il est membre du Comité, et qui relèvent de sa fonction.

Réponse Municipale:

La Municipalité prend acte de cette observation. Elle tient cependant à rappeler que la création de l'association Montreux A.Live a été décidée en pleine gestion de crise, dans le but d'être prêts – si les normes sanitaires évoluaient dans le sens d'un assouplissement – à animer culturellement Montreux. Dans cette phase de crise, par évidence, les acteurs habituels ne pouvaient imaginer s'engager dans un tel mandat de présidence vu que leur priorité était au maintien de leur activité (restaurant, festival, hôtel, etc.) – ce qui est bien compréhensible ! D'ailleurs, dès que ces acteurs ont pu retrouver une certaine stabilité leur permettant un tel engagement, la présidence a été changée, à savoir depuis la révision des statuts adoptée lors de l'Assemblée générale du 3 décembre 2020. Dès cette date, le représentant de la Commune ne préside plus cette association tout en y ayant le statut d'invité permanent, avec voix consultative uniquement.

La Municipalité tient à l'occasion de la réponse à cette observation à saluer et à remercier le

Directeur du dicastère ECT pour son engagement et sa recherche constante, avec l'ensemble des partenaires concernés et de la Municipalité, de solutions permettant de maintenir une activité d'accueil et de culture à Montreux malgré la pandémie, ce qui a été salué loin à la ronde et dans de très nombreux médias, au profit de Montreux et de l'ensemble de ses acteurs culturels et touristiques, et contribuant ainsi à une belle promotion de notre région.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à l'observation.

La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité à la majorité.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,
Le groupe ML vous invite à refuser la réponse Municipale, nous estimons que le fait que le Municipal ECT soit président d'institution, d'une association et qu'en parallèle il préside ou qu'il siège à des Conseils d'administration de sociétés qui sont censées alimenter financièrement cette association, est inacceptable.

Les réponses Municipales aux observations n'étant pas soumises à l'approbation du conseil, il n'y a pas eu de vote sur la réponse municipale à l'observation N° 1.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Tanya Bonjour (SOC)

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le rapport No 09/2021 de la Municipalité du 5 mars 2021 sur la gestion de la Commune pour l'année 2020,
- vu le rapport de la Commission de gestion,

DECIDE

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion pour l'année 2020.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 1 abstention.

6.2 sur le préavis No 11/2021 relatif à la gestion et aux comptes 2020 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess) ;

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Yanick Hess (PLR)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 11/2021 de la Municipalité du 16 avril 2021 au Conseil communal relatif à la gestion et les comptes 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
- vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter les comptes et le bilan 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité

6.3 sur le préavis No 12/2021 relatif aux comptes communaux 2020. (Rapp. Mme Christine Menzi) ;

M. le Président

J'invite Mme Menzi à rejoindre la tribune. Mme la Présidente, avez quelque chose à ajouter à votre rapport ?

Mme Menzi n'a rien à ajouter.

Je vous propose de procéder de la manière suivante :

- j'ouvrirai la discussion générale sur le préavis n° 12/2021 relatif aux comptes communaux 2012 ;
- puis, nous passerons à la revue de la brochure détaillée des comptes 2019 chapitre par chapitre ;
- nous discuterons ensuite du rapport de la COFIN et nous voterons enfin sur les conclusions de ce rapport ;

Y a-t-il des objections sur cette manière de faire ?

Nous allons donc ouvrir la discussion générale sur le préavis n° 12/2021 relatif aux comptes communaux 2020.

La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer à ce stade ?

M. le Président ouvre la discussion.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le PLR soutiendra les conclusions du préavis relatif aux comptes communaux 2020.

Nous pensons que nous devons continuer à rester fiscalement attractifs.

Le 2,1% des contribuables qui rapportent 23% des recettes fiscales ne doivent pas être négligés.

La question lancinante du plafond d'endettement ne doit pas être ignorée. Actuellement, la situation reste floue et le Conseil n'a pas de vision de ces chiffres qui évoluent sans cesse. Il serait plus que souhaitable que la Municipalité fasse une communication tous les 6 mois sur l'état du plafond d'endettement.

Ainsi, lors du dépôt de préavis, les Conseillers pourront avoir une meilleure lisibilité de l'état de nos finances.

Je vous remercie de votre attention

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste remercie la commission des finances pour le travail effectué et je salue personnellement l'esprit serein dans lequel se sont déroulées les discussions.

Notre groupe félicite la Municipalité pour la bonne tenue des charges qui lui incombent, et ce particulièrement en regard des événements que nous avons traversé l'année dernière.

Nous sommes également heureux de constater que les membres de la COFIN partagent les inquiétudes du groupe socialiste quant au financement et à la gestion de certains événements montreuviens. Nous nous réjouissons ainsi que des séances de travail aient déjà été planifiées pour traiter de ces points particuliers à la rentrée.

Enfin, nous serons particulièrement attentifs à la lecture du prochain budget que nos employés communaux conservent leurs droits, et qu'ils récupèrent également leur acquis en matière de progression salariale, la situation exceptionnelle du budget 2021 ne pouvant être justifiée.

Je vous remercie de votre attention.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, en préambule, de saluer le bon état d'esprit dans lequel les travaux de la commission se sont déroulés, les échanges ont été fructueux et constructifs. Je

remercie les commissaires et aussi Mme la vice-présidente qui a repris la présidence et mené à bien les travaux de la commission.

Concernant une remarque de M. Hess, qui figure également dans le rapport, sur le plafond d'endettement, il est bien dans l'intention de la Municipalité de communiquer régulièrement sur la situation. Par rapport au plafond d'endettement, le souci que vous avez exprimé, M. Hess, a été exprimé en commission, tant par la Municipalité, que par les services et par les commissaires, je crois que c'est une préoccupation qui est partagée, tant par l'organe délibérant, que par l'exécutif.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Nous passons maintenant à la revue de la brochure détaillée des comptes 2020 chapitre par chapitre :

L'administration générale, pages 1 à 6

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Les ressources humaines, pages 7 à 8

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Economie Culture et Tourisme, pages 9 à 16

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service des Finances, pages 17 à 22

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service Domaines et Bâtiments & Sports, pages 23 à 34

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service des travaux publics, pages 35 à 38

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service de l'urbanisme, pages 39 à 40

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Voirie et espaces verts, page 41 à 52

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Instruction publique, pages 53 à 58

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Police/ SDIS/ ORPC, pages 59 et 60

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Sécurité sociale, pages 61 à 66

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service industriel, pages 67 et 68

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président

J'ouvre la discussion générale sur le rapport de la COFIN et les autres documents.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme indiqué dans le rapport, Mme Menzi a repris au pied levé la présidence de la COFIN suite à la démission de M. Gay, c'est peut-être la raison pour laquelle le rapport est aussi succinct et peu détaillé. Ce manque de substance est cependant regrettable, car les discussions, débats, problèmes et questions soulevés auraient dû être relatés dans le rapport. J'étais en déplacement professionnel à l'étranger quand le rapport a été envoyé, avec un délai très court pour y apporter d'éventuelles modifications. Une mission impossible pour moi, n'ayant ni le temps, ni les documents avec moi pour le faire. Je constate que les autres commissaires ont aussi renoncé à essayer de réécrire le rapport pour y apporter le même niveau d'information que le rapport sur le budget 2020, par exemple, rédigé à l'époque avec brio par M. Gay. Je me suis résolu à préparer cette intervention à propos du financement de Montreux A.Live, afin que le procès-verbal de cette séance retienne les réflexions suivantes :

Le rapport de la COGEST sur le financement de Montreux A.Live est absolument remarquable de précision, et ses deux auteurs, Mme Geneviève Brunner et M. Vincent Haldi doivent en être remerciés. La COFIN, au moment de ses séances, n'avait pas connaissance des réflexions de la COGEST sur le financement de Montreux A.Live. Le débat de la COFIN s'est porté principalement, puisque c'est son rôle, sur le financement de Montreux A.Live.

Les considérations de certains commissaires furent sévères, en effet, pour la toute première fois nous avons assisté à la mise sur pied d'un financement à hauteur de près de 1 million de francs. Ceci sans que le Conseil puisse avoir le moindre contrôle sur cette somme, pourtant issue principalement des caisses de structures contrôlées par la commune, je devrais dire par la Municipalité, ou même dire par le Municipal en charge de ECT, et également très largement financé par la commune. Le sentiment que la Municipalité a puisé dans tous les tiroirs à disposition, hors du contrôle du Conseil communal, a été relevé au sein de la COFIN. Cette manière de faire pose un vrai problème, en effet elle contourne la règle qui veut que le Conseil communal soit impliqué dans des décisions qui portent sur des sommes aussi importantes, largement au-dessus de l'autonomie Municipale qui est plafonnée à CHF 50'000.- rappelons-le. Certes, théoriquement, les organismes dans lesquels des centaines de milliers de francs ont été siphonné méthodiquement ont l'apparence de l'autonomie et le Municipal interrogé par la COGEST se défend ainsi d'avoir détourné la règle de la limite financière municipale. Mais dans les faits, c'est bien un détournement de cette limite que la Municipalité a cautionné en acceptant le mode de faire choisi. Car les subventions que nous votons, pour les organismes qui ont été obligés de payer, n'ont pas pour vocation de se retrouver récupérées et versées dans un pot commun, pour des sommes aussi élevées, sans que nous en sachions quoi que ce soit. Normalement, un préavis urgent aurait dû être déposé, mais une telle solution est sans doute parue hors de portée d'un dicastère connu pour sa lenteur. La consultation de la COFIN, elle, aurait permis, à minima, que nombre de questions soient posées et que de nombreux points discutables, dans la manière dont l'argent public a été utilisé, soient débattus. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas jugé bon de consulter la Cofin afin de l'informer, au cas où les délais auraient été trop courts, pour passer par un préavis urgent ? Le plus grave est de constater, comme le relève, sans fard, le rapport de la commission de gestion, que les montants extirpés de toutes les structures imaginables ont été, au final, mal utilisés. Les résultats obtenus pour 1 million de francs sont médiocres et le fait que la Municipalité finisse par expliquer qu'il fallait faire cette opération hors de prix,

parce que l'office du tourisme n'était pas capable de la mettre en place, laisse songeur. A titre personnel je ne peux pas adhérer à cette dernière explication, car elle laisse entendre que Montreux-Vevey tourisme serait en fait une coquille vide, ce qu'elle n'est absolument pas. Il y aurait encore énormément à dire sur cette opération qui relève de graves dysfonctionnements et un usage de l'argent public par des procédés qui mettent le Conseil communal hors-jeu, ce qui est inacceptable. La confiance qui doit exister entre le Conseil et la Municipalité en sort fortement ébranlée, en particulier en ce qui concerne le dicastère ECT, mais je ne développerai pas plus, l'essentiel étant qu'il soit relaté ici que certains commissaires de la COFIN ont jugé sévèrement l'opération Montreux A live, ce qui n'apparaît pas dans le rapport de la commission. Par ailleurs, Montreux Libre estime que toute nouvelle subvention, y compris pour 2021, même limitée à 50'000.-, pour une nouvelle éventuelle poursuite de Montreux A.Live, doit passer par un préavis, le caractère d'urgence n'existant plus pour cette année 2021. Je termine en rendant hommage au président sortant M Gay, qui aura su insuffler de la rigueur et de la compétence dans tout ce qui se discutait au sein de la COFIN et dans les rapports rédigés au cours des années de sa présidence.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Christine Menzi (UDC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis no 12/2021 de la Municipalité du 23 avril 2021 relatif aux comptes communaux 2020

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2020, tels que présentés
2. d'en donner décharge à la Municipalité

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité

6.4 sur le préavis No 13/2021 relatif aux comptes 2020 du Fonds culturel Riviera. (Rapp. M. José Jorge) ;
--

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons deux représentants dans cet organisme et nous pouvons lire dans le rapport que M. Depallens a été très actif en posant beaucoup de questions, et j'aimerais l'entendre s'exprimer sur les raisons pour lesquelles il a posé les questions qui se trouvent dans le rapport que nous avons reçu.

M. Yves Depallens (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me suis permis de préciser quelle était notre mission de délégués communaux auprès de ce Fonds Culturel puisqu'il s'agit en fait de la commission de gestion pour

le Fonds Culturel Riviera. J'ai reçu des réponses très claires, car j'avais l'impression, depuis quelques années, que nous étions comme une espèce de chambre d'acceptation et que nous ne faisons pas vraiment le travail d'une commission de gestion de ce Fonds Culturel. Il m'a été répondu que nous étions là pour vérifier le fondement, le règlement du fonds et l'attribution des différentes institutions, ce qui est effectivement le cas. Cela m'a permis de réagir par rapport à une information que j'avais reçue, en tant que conseiller assermenté, sur le fait qu'à un moment donné, la saison culturelle devait rembourser une partie de la subvention liée à son rapport sur les frais de création. Je suis intervenu car je me suis appuyé sur le rapport de l'organe de révision, puisque ce remboursement n'avait pas été mis dans les comptes.

Les comptes ont été bouclés avant que la demande de remboursement ne soit faite. Mais comme l'organe de révision a revu les comptes au mois d'avril, il m'a paru normal que, dans le rapport de l'organe de révision, figure, au moins dans les annexes, une remarque sur le fait qu'à un moment donné une des institutions devait rembourser le Fonds Culturel, ceci afin d'avertir l'ensemble des Conseils communaux. C'est la raison pour laquelle je suis intervenu sur ce questionnement que nous pouvions avoir, auprès de l'organe de révision de ce Fonds Culturel Riviera.

Force est de constater que dans les comptes de la saison culturelle, que nous avons reçus en COFIN, ce remboursement auprès du Fonds Culturel Riviera figure effectivement au passif de cette Fondation, ce qui justifie d'autant plus la remarque que je faisais pour que, au minimum, l'organe de révision fasse figurer cela sur son rapport ou en tout cas dans ses annexes.

Mon but n'était pas de dire que le Fonds est mal géré, j'ai seulement fait mon travail de commissaire auprès du Fonds Culturel, pour la gestion de ce fonds, ce qui explique que je me sois abstenu sur les comptes présentés, je ne les ai pas refusés, je me suis abstenu, parce que je ne pouvais pas accepter des comptes tels que présentés.

Voilà la raison de la seule abstention qu'il y a eu dans cette commission de gestion du Fonds Culturel Riviera.

M. Laurent Werhli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Afin qu'il n'y ait aucun doute au travers des échanges qui ont eu lieu et de ce qui écrit dans le rapport, il faut se mettre dans la situation d'un calendrier. En l'occurrence, lorsque les questions sur l'année 2020, pour la saison culturelle, ont été clarifiées avec l'organe de révision et avec la direction du Fonds Culturel, nous étions en avril 2021. Les organes de gestion du Fonds Culturel n'ont pas souhaité rouvrir les comptes 2020 qui étaient déjà bouclés et vérifiés par leur propre organe de surveillance. Cela ne veut pas dire que cet argent ne sera pas remboursé, il a été remboursé en 2021 et lorsque la commission de gestion du Fonds Culturel Riviera, réalisera les comptes 2021, elle verra que l'argent a été versé. Il en sera d'ailleurs de même pour d'autres institutions culturelles de notre région qui ont un calendrier, non pas annuel, mais qui boucle au 31 mai. Quand elles auront la finalisation de leurs comptes, elles se retrouveront aussi avec des questions de prise en charge ou non des frais artistiques 2020 et, dans ce cadre-là, auront certainement un questionnement identique. Peut-être, pour certaines, de verser encore en 2021 et cela apparaîtra dans les comptes 2021 voire en 2022. C'est uniquement une question de calendrier en ce qui concerne ces éléments-là.

Puisque j'ai la parole, vous me permettrez de rappeler que si nous avons 2 délégués montreusiens dans cette délégation intercommunale, comme mentionné en page 1 du rapport, il y a d'autres membres dans cette commission, et au niveau du vote, la commission a voté à l'unanimité moins l'abstention annoncée par M. Depallens, ce qui doit, à tout le moins, vous rassurer sur le soutien et la compréhension de la situation par les autres membres de la commission du Fonds Culturel.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tenais à faire remarquer que c'est la première fois que nous avons un rapport aussi circonstancié sur le Fonds Culturel Riviera, alors cela augure d'une meilleure qualité d'informations pour la prochaine législature. Je suis reconnaissant aux personnes qui ont eu le courage de poser véritablement des questions qui pouvaient parfois paraître intrusives. Mais j'observe également que dans un autre cadre que celui de la commission de gestion, il y a eu, parmi nous, des membres qui ont été courageux, qui ont fait un énorme travail d'investigations, notamment dans le cadre de Montreux A.Live, comme l'a relevé tout à l'heure notre collègue M. Gétaz, je félicite aussi Mme Brunner et M. Haldi.

La parole n'est plus demandée la discussion est close.

M. José Jorge (SOC)

En conclusion de ce qui précède, c'est à la majorité (une abstention) que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

1. d'adopter les comptes 2020 du Fonds culturel Riviera.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité, moins 3 abstentions

6.5 sur le rapport No 14/2021 relatif à la réponse aux postulats de M. Pierre Rochat, pris en considération le 11 novembre 2009, demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples ; de M. Christophe Privet, pris en considération le 21 juin 2017, et intitulé « Pour que les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées ». (Rapp. M. Olivier Raduljica) ;

M. le Président demande au président rapporteur s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Olivier Raduljica (SOC)

En conclusion, c'est par 9 oui et 1 abstention que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 14/2021 de la Municipalité du 23 avril 2021 au Conseil communal en réponse aux postulats :

- de M. Pierre Rochat, pris en considération le 11 novembre 2009, demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples ;
- de M. Christophe Privet, pris en considération le 21 juin 2017 et intitulé « Pour que les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la

politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées » ;

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

de prendre acte du présent rapport en réponse aux postulats :

- de M. Pierre RoCHAT, pris en considération le 11 novembre 2009, demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples ;
- de M. Christophe Privet, pris en considération le 21 juin 2017 et intitulé « Pour que les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées ».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité, moins 1 abstention.

6.6 sur le préavis No 16/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'500'000.- TTC au maximum, pour le financement de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et un restaurant scolaire ». (Rapp. M. Olivier Raduljica) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Dominik Hunziker (UDC) image annexe 4

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour changer, une fois de plus, je suis fâché, on nous a menti, lors du préavis relatif à l'adoption de la modification du plan partiel d'affectation (PPA), nous devions avoir un cheminement qui partait de la Rue de la Gare à la Gare. Sur l'article 17, qui est affiché juste en dessous, ils ont voulu modifier cet article pour la raison suivante ; ce cheminement passe entre les deux bâtiments, à savoir le bâtiment no 4 qui est momentanément le bâtiment administratif et le bâtiment no 5 qui est le bâtiment qui n'existe plus. Monsieur le Municipal m'a expliqué que si nous laissons ce cheminement, cela les obligerait à créer un tunnel ou un escalier qui traverserait ce bâtiment. Il semble logique que nous n'allons pas faire cela et il y a eu un long débat à ce sujet.

Je vous ai mis un bout du rapport, au moment où nous avons voulu amender cet article 17, pour juste enlever ce qui passe dans le bâtiment et laisser le cheminement jusqu'à gare, je cite : « *si la commission ou le conseil devait vouloir maintenir ce paragraphe, nous devons vraisemblablement recommencer le processus de validation* ». Autrement dit tout le préavis passerait à la poubelle et ce n'est pas ce que nous souhaitons. « *M. Neukomm et Mme Wasem les rassurent partiellement en nous apprenant que la Municipalité veut un cheminement piéton et que la demande de ce cheminement figure dans l'appel d'offres* ». Quand nous avons reçu notre préavis, que voyons-nous ? Rien du tout, il nous est dit que ce n'est pas possible. Je n'appelle pas

cela répondre à la commission, pour moi c'est un mensonge, il nous a été promis quelque chose qui ne figure pas dans l'appel d'offres. Après un moment de réflexion, j'ai imaginé, très simplement, qu'il serait possible de faire un pont qui part de la cour et qui arrive tout près de l'ascenseur. Puisqu'il y a un ascenseur qui existe déjà et qui descend au parking, nous pourrions simplement augmenter cet ascenseur d'un étage, aller du petit ponton jusqu'à l'ascenseur, ce qui économiserait beaucoup d'argent parce qu'il ne serait pas nécessaire de reconstruire un ascenseur. Je pense que c'est très important d'avoir ce cheminement, car si nous imaginons une personne handicapée, un enfant qui arrive avec une chaise roulante, il pourrait sortir du train, prendre ce cheminement, l'ascenseur, et aller dans le bâtiment, reprendre l'ascenseur, traverser la petite passerelle et il serait de l'autre côté. De même pour les professeurs, tous les parkings vont être enlevés, il faudrait au moins qu'ils aient un raccourci. Je pense que vous avez tous déjà pris la route à midi, ce n'est pas un embouteillage de voitures, mais un embouteillage d'enfants. Je l'ai vécu régulièrement, sur le trottoir, ils se poussent, nous sommes obligés de rouler au pas et c'est très dangereux. Maintenant vous rajoutez 300 élèves qui descendent à la gare, pour moi ce cheminement est vraiment important. Bien sûr je peux le comprendre que travailler sur du terrain qui ne nous appartient pas et qui appartient au Mob et aux CFF, c'est très compliqué. C'est pour cela que je vous propose l'amendement suivant.

Amendement de M. Dominik Hunziker

Modifier le point 1 des conclusions du préavis comme suit :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et un restaurant scolaire ***ainsi qu'une liaison piétonne du collège reliant directement les quais de la gare de Montreux dès lors que le MOB et les CFF auront réorganisé la zone du MOB;***

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre souhaite redéposer l'amendement que notre collègue M. Vincent Tschopp avait déjà déposé en commission et qui a été refusé avec 7 non et 2 oui.

Avec cet amendement, nous vous invitons, chères et chers collègues, de supprimer les deux points des conclusions du préavis :

Point 9 : d'autoriser la location dans le bâtiment Cité-Centre de la Grand Rue 90 des bureaux nécessaires aux services de l'urbanisme et des travaux publics

Point 10 : de lui allouer à cet effet un crédit complémentaire d'un montant maximal de CHF 74'875.- au budget 2021 sur le compte 351.3161 – loyers et de porter les montants nécessaires aux budgets 2022 suivants

Pourquoi :

- Nous estimons que la Municipalité prend en otage notre Conseil communal avec ce préavis en mettant dans le même « paquet » l'acceptation du budget pour le nouveau collège et le déménagement des bureaux communaux au bâtiment locatif privé Cité-Centre.
- Nous avons demandé, lors du dernier Conseil communal, que la commission se penche sur cette question et que la Municipalité nous informe sur sa vision et la raison pour laquelle elle propose cette manière de faire, notamment en sachant qu'avec le PGA annulé, nous sommes propriétaires de bâtiments dont l'hôpital et

la parcelle Ex-Held dont le développement sera incertain voire bloqué pendant très longtemps.

- Comme vous pouvez lire dans le PV de ce dernier Conseil communal, il nous semblait important que la commission, et l'ensemble de notre Conseil, puisse comprendre la vision de la municipalité des bâtiments communaux vides, tel que l'hôpital, sur les 10 prochaines années. Et nous souhaitons que la Municipalité informe la commission sur cette vision à long terme concernant l'utilisation, l'entretien et l'occupation des bâtiments communaux vides.
- Dans le rapport que nous votons ce soir, les conclusions, le point 3.3, résumant la discussion de la commission et nous apprenons que, je cite le rapport « suite au fort ralentissement du projet sur la parcelle Ex-Held, la Municipalité a réfléchi à une alternative : l'acquisition du bâtiment de Cité-Centre. Un déménagement à Cité-Centre serait avantageux financièrement si les services y restaient moins de 10 ans... » et plus loin : « le bâtiment de Cité-Centre semble être actuellement à vendre pour 20 millions de francs. Il a l'avantage d'être déjà construit ».
- La Municipalité réfléchit alors d'acheter un bâtiment supplémentaire qui semble être en vente. Et elle évoque une somme de 20 millions de francs.
- Avons-nous oublié que nous venons de voter un préavis pour la rénovation du 2m2c pour 21 millions, une salle triple de sport pour 17 millions, et ce soir se rajoutent 23.5 millions pour le nouveau collège ?
- Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, si je réfléchis bien, il me semble que ce préavis pour ce collège nous met devant un fait accompli : **c'est à prendre ou à laisser**. Mais n'oublions pas qu'il s'agit de trouver enfin une bonne solution pour les écoliers qui sont scolarisés depuis des années dans des containers et une bonne solution pour ce quartier historique.
- Accepter ce préavis tel quel empêche notre Conseil de débattre les enjeux stratégiques pour notre commune, des enjeux urbanistiques, économiques et organisationnels.
- Sous le point 7.1. de notre ordre du jour de ce soir, notre collègue PLR Cédric Blanc développera sa motion : « Pour une vision claire du développement des locaux administratifs communaux ». Je m'imagine alors que le PLR, comme Montreux Libre, souhaite mener un débat serein sur l'avenir de notre commune, et ne cèdera pas au chantage présenté ce soir.
- Je vous invite alors à accepter cet amendement et de séparer les débats entre la construction du nouveau collège et le transfert des bureaux communaux dans un bâtiment privé, afin de permettre un débat démocratique.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les besoins scolaires de l'établissement de Montreux-Est sont établis et la courbe démographique scolaire indique que nous devons agir vite, sinon les élèves vont continuer à se trouver dans des portakabin!

Le droit démocratique de recourir existe, mais au détriment de qui ?

Nous avons voté il y a bientôt 2 ans plus de 2 millions pour faire le choix de cet emplacement et obtenir une pré-étude circonstanciée. Un PPA a aussi été accepté pour cette affectation dans ce quartier. S'il fallait tout reprendre à zéro et étudier d'autres possibilités, nous aurions dépensé ces millions pour rien, sans parler du bois de la commune déjà coupé qui attend que nous l'utilisions avant qu'il vire au bleu !

La question du déménagement des services reste floue. Même si la Municipalité a été transparente en annonçant la voie à suivre du côté de Cité-Centre, nous ne savons rien de la durée de l'engagement pris auprès du propriétaire. La motion développée ce soir de notre collègue Cédric Blanc demande justement que la Municipalité précise ses intentions.

Le groupe PLR vous invite donc à soutenir ce préavis.

En ce qui concerne les 2 amendements qui ont été déposés pour l'instant, je comprends bien les propos de l'UDC qui demande d'assurer un chemin entre Gare 30 et la gare. Nous l'avons déjà évoqué à l'époque du premier préavis sur l'objet et également durant la commission. Maintenant, si nous l'acceptons, d'un point de vue technique cela va être un petit peu difficile car nous allouons une somme de CHF 23,5 millions à la Municipalité et il n'y a pas les travaux pour ce chemin piétonnier. Il est nécessaire que ce chemin existe à l'avenir.

Pour l'amendement de Mme Lauber Fürst et comme M. Blanc va dans ce sens, il est clair que c'est très important d'avoir une vision. Actuellement j'ai l'impression que la Municipalité, par transparence, a voulu dire en quoi elle avait étudié la position qu'auraient les futurs services pendant les travaux. Si nous acceptons l'amendement, c'est clair qu'elle n'aura pas de base légale, à mon avis, pour pouvoir déménager. De ce fait le débat se poursuit, j'espère que la Municipalité pourra répondre à ces différentes questions lorsque nous voterons ces amendements.

Mme Jessica Ruedin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Vert.e.s dans sa majorité soutiendra ce préavis. En effet, nous sommes toutes et tous conscient.e.s de la nécessité de répondre aux besoins en termes d'infrastructures scolaires modernes et répondant aux exigences cantonales.

Nous tenons toutefois à relever que ce préavis comporte plusieurs points qui laissent notre groupe dubitatif, notamment en ce qui concerne la mobilité, la fermeture partielle au public de l'espace vert adjacent, ou encore l'intégration architecturale du bâtiment. Malgré cela, nous soutiendrons majoritairement ce préavis dans l'intérêt des élèves montreusiens.

Mme Ruth Bär (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une de mes priorités dans la vie politique locale est de soutenir la formation, la culture et la jeunesse. Je félicite la Municipalité et le Conseil communal de répondre aux besoins scolaires évidents avec ce projet élaboré depuis 2018. Néanmoins je me pose quelques questions.

1. Lors de nombreuses discussions avec des habitants de notre commune, j'ai constaté que très peu étaient informés de ce projet, malgré la séance d'information, en 2019, du PPA « en Vernex », qui avait d'ailleurs rencontré un

maigre écho et notamment aucune opposition. Pour la réalisation de ce projet de démolition du bâtiment administratif et la construction du collège, une plus ample information des gens, table ouverte ou séance de discussion, serait peut-être à envisager.

2. Le concept de l'extension du collège et de la construction de la salle de sport triple sont étroitement liés. Qu'est-ce qui se passe si la salle de gym triple ne peut pas être construite ? Est-ce que l'extension du collège sera remise en question ? Est-ce que nous ne devrions pas attendre la levée des oppositions et une décision définitive pour la salle triple avant d'accorder un crédit de 23,5 millions ?
3. Quel avenir pour l'ancien hôpital à Montreux ?
 - a) Est-ce que la possibilité du collège à l'ancien hôpital a été étudiée ?
 - b) Est-ce que l'hôpital de Montreux ne serait pas un endroit possible, voire idéal pour les services de l'urbanisme et les travaux ? Tout en permettant, à terme, d'y intégrer aussi d'autres services de la commune ?
4. Nous pouvons nous poser la question de savoir également si l'unité de matière de ce préavis est respectée : nous prenons d'une part la décision de construction d'un collège et d'autre part celle du déménagement au Cité-Centre et de renoncer, de facto, à l'ancien hôpital. Ces deux aspects auraient dû être traités par deux préavis distincts.
5. Dernier point, les chiffres de Montreux me donnent le vertige et je pense que je ne suis pas la seule à me faire du souci pour les finances de notre commune. Dans ce sens, l'évocation de 20 millions pour un éventuel achat de Cité-Centre, dans le rapport de la commission, m'interpelle. Car, sans avoir fondamentalement discuté de l'opportunité de l'achat de Cité-Centre ou non, nous prenons déjà le chemin d'une installation *pas à pas* des services de ce bâtiment.

Au vu des questions qui précèdent et au malaise que cela induit, je refuserai ce préavis. Malheureusement un investissement aussi considérable nécessite d'avoir des réponses plus approfondies et des éléments plus solides quant aux options prises et leurs alternatives.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste vous invite à soutenir ce préavis Municipal.

Le pari qui est fait de rester au centre-ville et à proximité immédiate des infrastructures scolaires existantes, par ailleurs déjà validé par le vote sur le crédit d'étude il y a deux ans, nous semble être le plus opportun et sensé.

Nous saluons également la volonté claire de répondre aux directives Minergies-P-Eco, qui fait totalement sens pour un projet d'une telle envergure et destiné à des écoliers, ainsi que la volonté de valoriser le patrimoine communal en utilisant le bois de nos forêts.

Evidemment lorsque de tels projets arrivent à bout touchant, certaines questions peuvent demeurer. Citons par exemple l'aménagement du parc Vernex ou encore l'éventuelle liaison directe pour la gare, à terme. Ce sont des éléments auxquels notre groupe est sensible et nous encourageons la municipalité à tenir compte des discussions qui ont eu lieu en commission et à suivre ces dossiers de près.

Malgré ces points d'attention à garder en tête, notre groupe juge l'intérêt public largement prépondérant afin d'offrir des infrastructures de qualité aux prochaines générations.

Concernant les deux amendements déposés ce soir, je ne juge pas celui de l'UDC nécessaire à l'heure actuelle, tant la Municipalité a toujours été soucieuse des

cheminements piétonniers, notamment sur ce site, et suivra ce dossier de près. A contrario d'autres membres de ce Conseil, moi j'ai confiance en la Municipalité.

Concernant l'amendement de Montreux-Libre, je me réjouis personnellement de discuter de la future motion de M. Cédric Blanc sur l'organisation des locaux administratifs communaux, mais je pense que la Municipalité a bon ton que de vouloir qu'une solution déjà concrète soit votée ce soir.

Je vous invite donc à rejeter ces deux amendements et à suivre l'avis des membres de la commission et à accepter la prise en considération de ce préavis. Je vous remercie de votre attention.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'ATE (association transports et environnement) ayant déposé une opposition à ce projet, je me récuserai au moment du vote. Néanmoins je précise ici que les arguments des opposants sont forts peu développés dans le rapport de la commission, puisque, notamment, dans notre cas, nous avons déposé plus de 8 demandes différentes et celles-ci ne sont pas explicitées très clairement dans le rapport. Evidemment nous prenons note qu'il s'agit ici d'une compétence municipale, mais nous tenons à relever l'importance de certains points auxquels il va falloir faire attention ces prochaines années. Notamment la sécurité des enfants, la mobilité douce, la possibilité de pouvoir abriter les enfants et quelques autres demandes mais qui seront discutées avec la Municipalité.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je déclare mes intérêts en tant que membre du comité de l'association pour la protection des sites, qui a fait opposition à ce projet pour des raisons évidentes de manque d'intégration esthétique dans ce périmètre historique.

Montreux Libre ne votera pas ce préavis, nous ne remettons pas en cause les besoins d'extension d'infrastructures scolaires. Mais les nombreux points, tels que l'aspect esthétique du futur collège, l'option d'une parcelle reliant les deux extensions, la disparition des places de parc, l'aménagement du futur parc de Vernex, mais aussi en particulier le fait que la Municipalité n'ait pas vu l'opportunité d'étudier la possibilité de créer une salle de sport dans les sous-bassements de ce futur collège, afin de pouvoir solutionner une part du problème des très nombreuses oppositions qui ont été formulées par pratiquement tous les habitants de la Vielle ville, au futur projet de salle triple sur la parcelle de la Ballallaz.

Nous estimons que cette Municipalité aurait pu donner un signal de conciliation et nous déplorons que cela ne soit pas le cas.

Contrairement à M. Pilloud et bien que je fasse partie d'une association opposée à ce projet, je n'ai pas d'intérêt personnel et je ne m'abstiendrai pas.

M. Joseph Filippone (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sur le fond je soutiendrai ce préavis afin que ce dossier puisse aller de l'avant et, pour utiliser un terme faisant référence à l'actualité, pour ne pas rejouer le match une deuxième fois.

Puisque bon nombre d'études et d'analyses ont sûrement été faites avant d'arriver pour proposer ce projet.

Cela étant, la critique d'un projet est facile, ce soir il ne m'appartiendra pas d'ouvrir ici le débat sur l'esthétique.

Par contre, s'agissant du préau et de l'implantation proposée dans ce projet, j'ai peur que le gabarit du PPA n'ait pas approché la possibilité d'aménager un étage vide, c'est-à-dire un préau dans le bâtiment, au niveau de la route. Ce qui aurait permis, peut-être, d'y aménager précisément un préau couvert, voir un prolongement de vue si l'on imagine la situation de la route direction le lac. Ce qui est le cas dans certains autres bâtiments de la commune, même un peu plus loin en montant en direction de l'hôpital. Cela aurait peut-être permis de sécuriser la zone préau des enfants et cela aurait peut-être évité de mélanger les activités sur toute la partie jardin qui mixte les deux activités. Je ne sais pas à quel point ce projet peut être repensé, mais ce gabarit a déjà fait l'objet d'un préavis, il y a quelques années. Il serait possible de le remanier ou de le repenser, même si c'est toujours un peu tard d'arriver à ce stade du processus. Je pense qu'à ce niveau-là, il y aurait une réflexion à faire. En ce qui concerne l'amendement de Mme Lauber Fürst, je vous encourage à l'accepter car il s'agit de deux sujets bien différents. Merci de votre attention.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons fait beaucoup d'erreur d'architecture à Montreux, nous le savons, nous avons perdu la qualité architecturale belle époque que cette ville aurait pu maintenir au cours des décennies.

Nous avons détruit beaucoup de bâtiments, le bas de la place du marché est l'un des exemples les plus récents d'un ratage architectural absolument monumental.

Pourquoi je dis monumental, parce qu'il est visible de partout.

Malheureusement, malgré toute l'importance qu'il y a et je suis le premier à défendre les infrastructures scolaires, malgré tout cela, il faut bien se dire que si nous votons ce préavis, nous allons planter les clous du cercueil de l'esthétique de la Vieille ville et du bâtiment du collège actuel. Ce que nous sommes en train de décider, c'est de mettre en place quelque chose de disgracieux, une passerelle qui va complètement boucher la route qui monte et qui descend.

Nous cautionnons directement le fait que les trois salles de gymnastique nécessaires devront être construites où elles sont prévues, malgré toutes les oppositions.

Parce que tout ceci fait partie d'un programme général, malheureusement, moi en tant que conseiller communal, je n'arrive pas à imaginer pouvoir regarder les enfants qui iront dans ces bâtiments et leur dire plus tard que c'est nous qui avons voté cette erreur esthétique et architecturale, qui va complètement changer l'appréciation de la Vieille ville et de la partie du bâtiment du collège de Montreux-Est.

Cela me fait mal au cœur, mais je pense vraiment que nous faisons une grande erreur au niveau esthétique, sur le plan de la qualité architecturale de Montreux qui a déjà tellement souffert. Malheureusement je voterai NON pour cette raison et je vous invite à voter NON, car quand ce sera construit, ce sera fini et il sera trop tard.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai deux solutions, au nom de la Municipalité, soit ne pas réagir afin de vous faire passer directement au vote des amendements et éviter ainsi de refaire une partie des discussions de la commission qui, je vous le rappelle au besoin, a duré plus de 4h00, et a pu aborder la majorité des points qui sont soulevés ce soir.

L'autre solution est de répondre à quelques-unes des interventions de ce soir et je vous prie d'ores et déjà de bien vouloir m'excuser si je ne les aborde pas toutes.

En prenant les interventions dans l'ordre, par rapport aux propos de M. Hunziker, la Municipalité n'a pas menti, vous pouvez lire le rapport de la séance de commission à laquelle j'ai participé, de la commission chargée d'étudier le crédit d'étude. Il y est bien

écrit que c'était une intention de la Municipalité d'étudier la faisabilité de relier ce site directement à la gare, mais que nous étions tributaires de réponses du MOB et des CFF. En l'occurrence nous avons fait les démarches et, comme expliqué en commission et retranscrit dans le rapport, ces démarches ne peuvent pas aboutir, du fait des refus des propriétaires – refus justifiés en regard des espaces à disposition. Nous reprendrons contact avec les CFF et le MOB dans le cadre du réaménagement de la gare, mais cela, comme M. Hunziker l'a bien dit, se fera dans 10 ans.

Je suis désolé de ne pas avoir pu prendre complètement connaissance de votre amendement, mais sans le connaître par cœur, en raisonnant, c'est soit il est contraignant et dans ce cadre-là, cela me semble difficile de prendre un tel engagement pour un projet qui pourrait se réaliser au mieux dans 10 ans, soit il ne l'est pas et dans ce cas-là, la Municipalité se permet de douter de sa validité dans le cadre des décisions du Conseil communal. Sur le fond, que l'amendement soit ou non accepté, nous l'avons dit en commission et nous l'avons rappelé dans le préavis, nous espérons et nous ferons les démarches nécessaires pour obtenir cette liaison, lorsque le plan des voies sera reconfiguré.

Je reviens maintenant à l'intervention de Mme Lauber Fürst, concernant l'amendement sur cette « prise d'otage » que nous ferions en vous demandant non seulement l'argent pour construire le bâtiment, mais aussi pour le déménagement. Nous nous sommes expliqués en commission : il y a bien une unité de matière, car nous pouvons difficilement raser un bâtiment, sans savoir où les bureaux des utilisateurs du futur ancien bâtiment se trouveront. Je crois qu'il était beaucoup plus clair d'aborder ces deux points, qui sont évidemment très connexes, en même temps.

L'autre solution aurait été de déposer deux préavis, mais ils auraient dû de toute façon être étudiés en simultané. Je crois que l'avantage d'avoir déposé un seul préavis, c'est que vous avez pu avoir toutes les cartes en main.

Pour l'anecdote, comme Mme Bär critique aussi ce fait, et en même temps certaines personnes s'étonnent que nous n'ayons pas lié le projet de salle triple avec ce projet. Il n'est donc pas toujours évident de savoir quand il faudrait lier les objets et quand il s'agirait de les scinder. Toujours est-il qu'ici, et j'espère que vous l'avez compris, que si vous acceptez ce préavis ce soir, nous devons commencer rapidement les travaux et que la première étape est le déménagement pour permettre la démolition.

Permettez-moi, même si je mélange des considérations générales avec la discussion des amendements, de rappeler, contrairement à ce qui a peut-être été dit ce soir, que le déménagement proposé par la Municipalité est la solution la plus souple possible.

Si vous deviez, sous forme d'un autre amendement, décider de forcer le déménagement à l'hôpital, la Municipalité l'a étudié et nous avons répondu en commission, il y deux défauts majeurs. Cela signifie que pour le même coût nous déménageons dans des bâtiments qui sont peu adaptés et qui nécessiteront des coûts d'interventions et tout cet investissement-là sera perdu d'ici 10 ans parce que les bâtiments sont structurellement en mauvais état. Il y a une réalité technique et c'est pour cela qu'à coût équivalent nous proposons d'aller pour 10 ans à Cité-Centre et ces 10 ans nous laissent le temps d'une nouvelle réflexion sur l'avenir des locaux de l'administration. Ces 10 ans nous donneront l'occasion de vérifier si nous voulons construire un bâtiment administratif sur la parcelle ex-Held, ou si nous voulons concentrer les services à Cité-Centre voire, à terme, à l'hôpital. C'est en allant à Cité-Centre que nous nous donnerons le temps de prendre les bonnes décisions.

Aller à l'hôpital n'apportera pas d'économie, ni de perspectives. Je souhaite rappeler un dernier point, nous souhaitons valoriser l'hôpital pendant les quelques années pendant lesquelles il ne pourra pas être construit. Nous avons des projets intéressants et un peu plus souples qui tiendront compte de la spécificité de ces locaux, cela

pourrait être des activités culturelles, il y a d'ores et déjà des discussions très avancées avec la RTS pour utiliser ces locaux pour une future série. Il y a des possibilités de le valoriser.

Par rapport à la question de M. Hess, qui demande quel sera l'impact de l'amendement, je l'ai dit, si l'amendement passe, cela figera totalement le projet parce que nous n'avons pas l'intention de laisser à l'air libre les collaboratrices et collaborateurs du service des travaux et de l'urbanisme. L'amendement remet donc tout en cause, y compris la disponibilité des locaux à Cité-Centre.

Par rapport aux propos de Mme Bär qui dit que nous n'avons pas agi en toute transparence, je caricature un peu, vu qu'il n'y a pas eu d'opposition au PPA. Nous pouvons avoir d'autres lectures : quand une séance d'information ne rencontre pas le succès escompté, n'est-ce pas que les gens comprennent les intentions, les besoins, qu'ils les partagent et qu'à ce titre-là ils ne font pas opposition ? Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas eu d'oppositions et une faible participation à la séance d'information, que la Municipalité aurait mal agi.

La question que posait Mme Bär, demandant si la salle triple devait ne pas se faire, est-ce que nous ferions cette extension scolaire ?

La réponse est oui, évidemment que si nous ne faisons pas la salle triple, le site scolaire sera fortement incomplet. Le directeur de Montreux-Est est très clair, sa priorité à court terme, c'est la salle triple.

Mais ces deux constructions doivent être réalisées si nous ne voulons pas devoir réaliser un nouveau site scolaire et si nous ne voulons pas péjorer de manière importante le fonctionnement de cet établissement scolaire et la vie de nos élèves.

La Municipalité reste déterminée à essayer de faire les deux projets, mais si la salle triple devait ne pas pouvoir être réalisée dans les délais, le projet d'extension scolaire devrait être tout de même réalisé.

J'ai également noté une remarque de Mme Bär par rapport aux finances communales, évidemment que c'est une inquiétude que nous partageons toutes et tous. Mais de là à dire que, pour cette raison, il ne faut pas faire des bâtiments scolaires, obligatoires de par la loi cantonale, non. La Municipalité n'estime pas que ce n'est pas dans ces investissements que nous allons pouvoir commencer les économies. En effet, mais il vaut mieux commencer à se poser les questions sur ce qui est optionnel, avant de taper dans ce qui est obligatoire. Cette considération-là existe, évidemment qu'il s'agit d'un montant relativement important, même s'il est réduit d'1,5 million, par rapport à ce qui était évalué avant les études du projet, mais je rappelle que si nous faisons ces constructions, c'est pour nos enfants, mais aussi pour répondre aux obligations cantonales car d'une manière ou d'une autre nous devons le faire.

M. Pilloud a parlé de certains points qu'il espérait voir solutionnés ou améliorés : vous connaissez le site, c'est un lieu qui est assez contraint, de par les surfaces disponibles et les voies de circulations. Néanmoins, le développement de la mobilité douce est un but que nous partageons, comme la sécurisation des enfants. Le projet n'est pas définitif et la Municipalité envisage de créer une zone 30, voire une zone de rencontre si le canton appuie nos propositions.

Je pense que le simple fait de supprimer des places de parcs et, de ce fait, autant de manœuvres de voitures sur ce site est un plus sécuritaire important.

Dernier point qui a été évoqué et non des moindres, c'est l'aspect esthétique. Je propose que nous ne donnions pas tous notre avis sur le "j'aime, je n'aime pas", même si lors de votre vote vous avez le droit de donner votre avis à ce sujet. Je ne pense pas qu'il soit utile de faire un débat oral. Je vous rappelle simplement que la division des monuments et sites du canton a validé ce projet, y compris les aménagements du

préau, parce qu'il a bien compris que ce projet et la manière de répondre aux besoins est pertinente.

Je me permets de vous rappeler que le principe de base est d'éviter de faire du "faux vieux", car c'est souvent plus raté que d'affirmer un bâtiment dans sa modernité et ne pas concurrencer les bâtiments plus historiques.

Je vous rappelle que nous avons une intention commune, car vous avez clairement voté pour une salle triple et une extension scolaire construite avec du bois communal. Evidemment que quand nous construisons en bois, il est difficile de faire un bâtiment qui tenterait de se marier, par exemple, avec le bâtiment historique de ce complexe scolaire.

Nous pouvons longuement discuter de ce sujet, mais encore une fois, cela a été validé par des personnes qui sont plus expertes que moi et le résultat esthétique découle du fait que nous voulons qu'il soit aussi agréable et fonctionnel que possible pour les élèves.

Je m'excuse si j'ai oublié une ou deux interventions, mais pour conclure, tout en confirmant que je partage l'impression de M. Filippone comme quoi il arrive un peu tard avec ses réflexions, je remercie celles et ceux qui ont eu le courage de m'écouter jusqu'au bout.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reviens sur les propos de M. Walther concernant la position de la Municipalité, qui a considéré comme étant plus facile de jumeler le projet d'extension du collège avec le déménagement du service de l'urbanisme, mais plus sain c'est questionnable, surtout pour les finances de la commune.

Si l'on nous a parlé d'une option envisagée par la Municipalité d'acheter le bâtiment Cité-Centre pour une somme qui n'est pas encore définie à l'heure actuelle, je ne me prononce pas à ce sujet et c'est une option qui pourrait être envisagée, car si nous regardons d'un côté la parcelle Held et la parcelle de l'hôpital, elles sont actuellement mises dans les zones réservées que la Municipalité nous soumettra bientôt. Nous pouvons imaginer que nous ne sommes pas prêts d'élaborer des projets tels qu'envisagés sur ces deux parcelles. Nous pourrions nous dire, puisque nous attendons, si nous nous référons aux déclarations de Mme la cheffe de service de l'urbanisme, il est totalement illusoire d'avoir un nouveau PGA avant 10-15 ans, nous pouvons imaginer que ces deux projets sont dans les cartons pour un bon moment.

L'idée d'acheter un bâtiment pourrait être une option intéressante. A ce moment-là nous nous retrouverions à avoir pendant plusieurs années loué des locaux dans le bâtiment Cité-Centre pour finir par le racheter et nous aurons perdu l'argent que nous aurons mis en location.

Concernant la parcelle de l'hôpital, il s'agit d'une surface immense sur laquelle nous pouvons mettre beaucoup de choses, par rapport aux options que la Municipalité a défendues en commission.

Il paraît quand même, vu les besoins du service de l'urbanisme et peut-être qu'il y aura des investissements à faire, mais par rapport au prix des locations envisagées par la Municipalité, cela me semble extrêmement faible.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai dû mal m'exprimer et M. Haldi n'a ainsi pas compris mes propos. Si nous déménageons aujourd'hui à l'hôpital ou à Cité-Centre, dans 10 ans le prix aura été le même. Si nous achetions Cité-Centre dans 2 ans, ce serait autant d'économies, nous pourrions également négocier en argumentant que nous avons loué les locaux.

Toujours est-il qu'il est faux de penser qu'en allant à l'hôpital aujourd'hui, nous faisons des économies.

Les frais d'entretien d'un hôpital, qui n'est pas du tout conçu pour être utilisé partiellement, les frais d'aménagements et autres sont beaucoup plus importants, c'est pour cela que, selon les calculs que nous avons faits qui figurent dans le préavis, sur 10 ans c'est une opération blanche.

Par contre, si nous n'allons pas à Cité-Centre aujourd'hui, le bâtiment risque d'être utilisé par d'autres personnes et il sera encore plus difficile, voire impossible de l'acheter.

Maintenant nous avons 10 ans pour prendre des orientations, je me tourne vers M. Blanc qui dépose une motion ce soir, nous aurons l'occasion de discuter ensemble de visions stratégiques, mais en déménageant à Cité-Centre, ne pensez pas que nous figeons une opportunité. En déménageant à Cité-Centre, nous aurons une meilleure visibilité pour ces prochaines années en fonction de l'évolution des études sur le plan d'affectation communal notamment.

Nous pourrions peut-être quand même aller à Ex-Held ou acheter Cité-Centre, un bâtiment qui existe déjà et y regrouper l'administration communale.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes véritablement dans une situation bizarre, dans une situation confuse, je pense que nous sommes quasiment tous d'accord sur la nécessité qu'il y a de procéder à une extension de l'établissement scolaire de Montreux-Est. Mais nous nous apercevons qu'avec les nombreuses oppositions qui sont de nature différente, qui émanent des personnes toutes les mieux disposées les unes que les autres, mais dont les oppositions pourraient faire capoter le projet.

L'on nous parle du délai de 10 ans pour l'affectation définitive de certains services communaux, mais pensez-vous que l'établissement secondaire de Montreux-Est peut attendre encore 10 ans pour faire face à l'augmentation des élèves ? NON.

Ce que nous ne pouvons surtout pas accepter ce soir c'est pour toutes ces raisons, même si nous vivons une période difficile, ce n'est pas la première fois que nous nous retrouvons dans cette situation où pour des raisons individuelles, qui tiennent au parti politique, à la riche personnalité de nombreux de nos collègues, nous nous retrouvons dans une situation un peu particulière, mais ce qu'il ne faut pas c'est que ce projet soit refusé ce soir !

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, ne pensez-vous pas qu'il serait peut-être plus sage de retirer ce préavis ce soir, de le représenter dans 3 ou 4 mois, de réunir quelque-une des principales sources d'oppositions et de réfléchir véritablement sur la façon dont les priorités peuvent être mises en place ?

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je commencerai par les oppositions, il paraît qu'il y a eu une séance d'information, qui a été à cette séance d'information, même entre vous ? Personne. Personne ne bouge et après nous nous plaignons. A la mise à l'enquête du PPA, y a-t-il eu des oppositions ? Personne. Une fois que les soumissions sont rentrées, que nous avons dépensé 2 millions, que nous avons choisi la couleur du carrelage et le modèle des toilettes, nous commençons à tout remettre en question ?

Je suis désolé, mais cela ne va pas, il y a des règles et nous suivons ces règles.

Concernant le déménagement, la location coûtera exactement CHF 1'797'000.- pour les 10 ans et qu'avons-nous entendu précédemment ? Si nous acceptons l'amendement, en supprimant cette location du préavis, tout est fichu. C'est ce que je

vous disais avant, on nous fait du chantage. Rien n'est fichu, nous allons peut-être retarder le projet de 6 mois ou une année parce que nous devons déplacer des locaux, mais le projet n'est pas fichu, il est juste déplacé.

Je vais arrondir le montant à CHF 1'800'000.- si j'ai ce montant, je préfère mettre cet argent pour refaire l'hôpital, même s'il est détruit dans 10 ans. Cela ferait 2 millions de travaux pour des entreprises montreuusiennes, au lieu de donner 1,8 million à une personne qui loue un bâtiment.

Il est plus intéressant de faire travailler les entreprises d'ici, de rénover ce bâtiment et peut-être que, dans 10 ans, nous pourrions le réutiliser pour d'autres choses, nous n'en savons rien pour le moment.

Par rapport à mon amendement, ce que je vous demande c'est simplement de bouger aujourd'hui, d'intégrer cela dans le projet qui sera fait et ne pas attendre 10 ans une fois que tout le projet MOB et CFF sera fait pour venir avec une idée. Nous devons faire cela maintenant et c'est pour cela que ce n'est pas contraignant, car cela donne 10 ans pour commencer à travailler avec les différents services pour que nous soyons au clair.

Maintenant pour ma part, il est clair que si les deux amendements sont refusés, je ne serai pas d'accord, je ferai le poing dans ma poche, mais je ne voterai pas contre ce projet, car il ne faut pas oublier que nous sommes un des pays les plus riches du monde, j'ose même dire une ville très riche et nous osons mettre nos enfants dans des containers depuis 10 ans, je trouve que c'est scandaleux. A un moment donné si nous ne faisons pas opposition au bon moment, nous devons assumer, mais ce n'est en tout cas pas nos enfants qui devront assumer. Si nous refusons ce projet, que se passera-t-il ? Nos enfants seront encore dans des portakabin pendant un grand nombre d'années et je trouve cela scandaleux.

M. Cédric Blanc (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de prendre la parole avant de développer ma motion qui a déjà suscité quelques réactions dans ce plénum.

Je fais partie des commissaires qui se sont prononcés contre l'amendement qui a été déposé par M. Tschopp lors de la séance de commission. Force est de constater que les arguments de M. le Municipal Walther ne m'ont pas convaincu ce soir. J'encourage le Conseil à voter favorablement l'amendement déposé par Mme Susanne Lauber Fürst, dans la mesure où je pense tout à fait qu'il y a deux solutions aujourd'hui : soit la Municipalité retire le préavis comme le propose mon préopinant M. Zulauf, soit si le préavis est accepté, la Municipalité peut aller de l'avant par rapport aux besoins scolaires, ce que personne ne nie ici, je crois que le Conseil a besoin de clarté, personne ne remet en question les pistes qui sont évoquées par la Municipalité pour relocaliser le service des travaux et de l'urbanisme, simplement nous avons besoin d'avoir une vision plus claire et développée et la Municipalité pourrait revenir avec un préavis urgent à l'automne. Je ne pense pas que cela bloque complètement le projet.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite déposer une motion d'ordre en demandant à la Municipalité si elle accepte de retirer ce préavis, au vu des discussions qui partent dans tous les sens, je pense qu'il serait beaucoup plus simple de le retirer et de revenir en début de législature avec un nouveau Conseil et vous aurez eu l'été pour revoir votre projet et cela me semble être la meilleure des solutions.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais savoir combien de collaborateurs représente le service urbanisme qu'il faudra déplacer et je pense que retirer ce préavis serait un bon consensus. Finalement cela devient anecdotique vu les sommes en jeu, mais par rapport au pourcent culturel, est-ce que la Municipalité pourrait retirer ces CHF 100'000.- du préavis et se servir dans les archives culturelles de la commune pour reprendre une œuvre, voir même s'adresser au MAG qui, sauf erreur, est censé avoir une liste d'œuvres à disposition que les artistes offrent à Montreux. Je pense que nous avons tout ce qu'il nous faut au point de vue des œuvres, pour pouvoir décorer ce collègue.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Concernant la dernière question de M. Luder, évidemment que nous pouvons retirer ces CHF 100'000.-. C'est simplement votre Conseil qui a décidé d'un pourcent culturel pour l'achat d'œuvres d'art sur les projets de nouvelles constructions communales. Ce montant ne vise pas à la décoration du collège, mais est un soutien à la création artistique. Il y a 2 ou 3 ans, vous avez voulu et étudié, dans le cadre d'une motion, que ce genre de projet soit assorti de ce pourcent culturel, mais si vous souhaitez revenir là-dessus, c'est formellement possible. La Municipalité le regretterait, parce que nous pensons qu'il est pertinent de soutenir la culture en commandant de nouvelles œuvres. Evidemment que si nous ne voulons pas retirer ce préavis, il serait possible que ce Conseil vote contre ce préavis en nous disant que nous n'avions qu'à le retirer. Ce qui est important pour nous est de pouvoir avancer dans le calendrier planifié. Si ce préavis n'est pas voté ce soir, tout sera repoussé d'une année, en ne sachant pas forcément ce que nous saurons de plus dans quelques mois.

Si vous jugez que nous ne sommes pas clairs, par exemple sur la question du déménagement des quelques 27 collaboratrices et collaborateurs concernés, nous vous rappelons que notre projet est de les déplacer dans des bureaux qui sont disponibles aujourd'hui, qui sont adaptés aux besoins, notamment à l'accueil du public, et au fonctionnement de ces deux services.

Il me semble que c'était M. Blanc qui disait qu'il n'était plus convaincu par mes propos de ce soir. Je rappelle avoir essayé de résumer ce qui a été présenté et discuté en commission. En commission, j'ai eu l'occasion de présenter la vision municipale, mais que celle-ci devra être abordée avec votre Conseil prochainement, car il s'agit de montants importants quel que soit le scénario et que les derniers développements en matière d'aménagement du territoire forcent la Municipalité à étudier de nouvelles réflexions. Qu'il s'agisse d'une nouvelle construction sur la parcelle ex-Held pour un bâtiment administratif, selon le projet défendu ces dernières années, ou sur le site de l'hôpital ou que ce soit un éventuel achat de Cité-Centre, ce sont des alternatives qui méritent une discussion stratégique avec vous.

Aujourd'hui je le dis, et il ne s'agit pas que de moi et de la Municipalité, mais aussi de la direction scolaire, il y a une urgence.

C'est pour cela que nous proposons une solution qui laisse les portes ouvertes, nous laisse le temps de réfléchir à la stratégie, surtout que l'hôpital ne sera pas laissé vide, car je vous rappelle qu'il sera utilisé notamment dans le cadre des travaux au Centre des Congrès, qu'il y a des possibilités de valorisation au niveau culturel et Sécurité Riviera pourrait peut-être quand-même devoir y déménager.

Ce que nous vous proposons ce soir c'est un projet cohérent, adapté aux besoins et qui laisse à votre autorité et à notre autorité le temps de définir ensuite la vision stratégique à long terme sur le futur des locaux de l'administration.

La Municipalité ne retirera pas ce préavis.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Plusieurs sont intervenus ce soir et je pense que nous sommes tous conscients de l'urgence de l'objet. Effectivement si nous ne faisons rien, nous allons décaler les travaux. Dans le préavis, vous voyez bien le calendrier en page 16, il est prévu de faire ces travaux entre juillet 2021 avec la délivrance du permis de construire et l'exécution des travaux qui commencerait en août, jusqu'en août 2023. Si nous décalons ces travaux. Nous savons très bien que les années scolaires qui sont entamées poseront des problèmes organisationnels pour les écoles si les travaux ne sont pas finis en août 2023.

Je trouve très intéressants la proposition et l'amendement qui concernent le chemin, ainsi que la sincérité de notre collègue UDC qui disait qu'au final nous devons vraiment tout faire pour que les élèves ne continuent pas à être dans des portakabin. Après, nous avons tous des convictions, des valeurs ou des choix esthétiques quant à l'objet. Je pense qu'il est important que nous allions de l'avant et de faire confiance à la Municipalité, quant au futur chemin piétonnier qu'il devrait y avoir entre Gare 30 et la gare, ainsi que le déménagement du service des travaux et de l'urbanisme. Je soutiendrai ce préavis et je vous invite à soutenir les conclusions qui vous sont présentées ce soir.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question à la Municipalité afin de me déterminer, à titre personnel, sur l'opportunité de voter pour ou contre l'amendement concernant le déménagement, est-il prévu de signer un bail de 10 ans à Cité-Centre ou un bail plus court ?

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à M. Forclaz, il s'agit d'un bail de 10 ans.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dès l'instant où la Municipalité ne va pas retirer le préavis, nous devons l'accepter.

Nous n'allons pas remettre aux calendes grecques la réalisation de ce projet que la plupart d'entre nous considèrent urgente et nécessaire.

Evidemment il y aura 5 ou 10 personnes, peut-être davantage, qui ne comprendront pas que finalement leurs objections n'ont pas été prises en compte, mais dans l'art de la politique, il y a finalement, en dernière instance, la nécessité de considérer l'intérêt public.

Je crois que ce soir nous n'avons pas à hésiter et maintenant il nous faut soutenir ce projet.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reste sur ma faim concernant les réponses de M. Walther, je pensais que ce serait plutôt M. Piemontesi qui me répondrait en ce qui concerne les œuvres et le MAG.

J'ai ma réponse, nous parlons de 27 collaborateurs. Il ne s'agit pas de recaser une cohorte de 100 personnes, je ne dis pas qu'elles ne méritent pas un déménagement dans des locaux corrects, mais nous parlons encore une fois de l'hôpital qui pourrait accueillir l'ASR, un studio d'enregistrement, mais pour 27 personnes de l'urbanisme cela n'irait pas du tout. J'ai de la peine à suivre, pourquoi nous ne faisons pas la

réunion de tous ces acteurs ? Parce que je pense que nous pourrions mettre nos 27 collaborateurs dans l'hôpital en même temps que les autres.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'abonde dans le sens des propos de mon préopinant, mais on nous répondra en faisant valoir des arguments sur lesquels nous n'avons pas vraiment de prise, je crois que la discussion ne vaut plus vraiment la peine à ce stade. Je voudrais revenir sur le calendrier idéal exposé par M. Hess ce soir, il fait abstraction des oppositions qui ont été faites au projet. Nous savons très bien que la Municipalité peut toutes les lever, mais il suffit de quelques personnes qui font recours plus haut, comme nous avons pu le voir pour le projet des Grand-Prés et là, tout votre calendrier s'effondre.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je propose, avant de passer au vote, dès que la discussion sera close, que nous donnions quelques minutes aux groupes pour se concerter, car je pense qu'il s'agit d'un sujet trop important, chaque groupe doit pouvoir en parler avant de prendre une décision.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je n'ai pas vraiment compris l'argument de M. Luder concernant les 27 collaborateurs. Si nous devons déménager 200 collaborateurs, cela serait à la limite plus simple, car l'hôpital est tellement grand. Une des difficultés est de pouvoir former un tout cohérent pour le bon fonctionnement de ces deux services avec des frais d'exploitation qui sont relativement importants par rapport au nombre de collaborateurs concernés.

En argument secondaire – je m'excuse si je n'ai pas été très clair, ni convaincant ce soir, alors que je me permets de croire que lors de la séance de commission nous avons eu une discussion structurée, point par point, et qu'il était plus simple d'avoir ces explications – il y a toute une question en termes de qualité d'accueil. Ce sera important, les services des travaux et de l'urbanisme, deux services qui accueillent beaucoup de public

La Municipalité a visité les locaux de l'hôpital et de Cité-Centre, nous avons dû en discuter, mais la conclusion de la Municipalité était claire et en faveur des locaux de Cité-Centre pour des questions de fonctionnement et d'accueil du public. La Municipalité s'est posée des questions, elle n'est pas arrivée en disant : "il est évident que nous devons aller à Cité-Centre". Ainsi, les réflexions, les débats, les incertitudes, la Municipalité les a déjà eus.

Je ne sais pas si vous entendez déposer formellement un amendement concernant les CHF 100'000.-, mais si ce n'est pas M. Piemontesi qui a pris la parole c'est sans doute que je ne lui ai pas donné l'occasion... Toujours est-il qu'il ne s'agit pas de savoir si nous voulons trouver des œuvres au MAG ou non, car il s'agit d'un soutien à la création culturelle.

Comme expliqué précédemment, si le Conseil décide qu'il n'y a pas besoin de ces CHF 100'000.-, la commune et les archives ont des œuvres d'art pour décorer ce qui devra l'être, mais nous ne créerons pas d'œuvres culturelles supplémentaires. C'est dans ce sens-là que ce pourcent culturel avait été décidé par votre Conseil communal et a notamment été décidé dans le cadre du préavis de la salle triple et cela nous semblait pertinent de vous proposer cette même décision ce soir. Je ne sais pas si cela lève le doute, ou si vous souhaitez que M. Piemontesi parle quand même du MAG?

M. Joe Filippone (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne sais pas si vous allez accorder la pause, mais dans le cas où elle serait accordée pour les discussions, j'aurais une question qui concerne précisément Cité-Centre. Nous avons compris qu'il y aura 10 ans de location, il s'agit peut-être de questions auxquelles vous avez déjà répondu dans le cadre de la commission, vu la durée du bail et la mise en vente concrète du bâtiment Cité-Centre, y a-t-il eu une discussion pour, peut-être, inscrire un droit de préemption ou un aspect juridique pour garantir que nous serons « prioritaires » ?

Des propos ont-ils été avancés dans ce sens-là ?

Je trouve assez pertinent d'analyser la solution d'achat d'immeuble, pas seulement pour le service d'urbanisme et travaux, mais aussi pour tous les autres services qui seront un jour peut-être à réunir, c'est un débat qui a lieu à Montreux depuis 15-20 ans déjà, si ce n'est plus. Je vous remercie de la réponse que vous pourrez me donner.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il est normal que les échanges soient nourris ce soir, vu l'enjeu de ce préavis. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore le projet de bail, car la Municipalité souhaitait aussi savoir si c'était quelque chose d'envisageable ou pas. C'est un sujet sur lequel la Municipalité a déjà discuté, pour savoir quel type de contrat pourrait convenir en cas d'achat du bâtiment.

Je rappelle que si nous souhaitons acheter ce bâtiment, ce n'est pas uniquement parce qu'il est à vendre, mais aussi parce qu'il y a déjà la bibliothèque et les cinémas dont vous avez décidé, il y a peu de temps, un soutien. Je rappelle que le soutien est actuellement précaire, parce que le propriétaire n'a pas forcément envie de maintenir cette activité plus de 2 ans. Il s'agit de plusieurs paramètres qui viennent s'ajouter.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question pour la Municipalité, dans le cas où il y a des oppositions qui partiront au niveau supérieur suite à la levée des oppositions par la Municipalité, comment nous pourrions nous faire pour la suite ?

S'il y a des oppositions qui partent nous en aurons pour 2 à 5 ans, nous ne savons pas et dans ce cas-là, comment se place la Municipalité par rapport à cela ?

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Clairement cela bloque tout. C'est pour un projet d'intérêt public, obligatoire par rapport à la loi cantonale, qui répond au cahier des charges contraint et qui, comme plusieurs personnes ont eu l'occasion de le dire, répond en termes de localisation et de programme de la meilleure manière.

Malgré toutes ces considérations générales, un privé, des privés, un groupement, peuvent faire opposition, peuvent faire recours, etc... et retarder d'autant ce projet.

Evidemment que si même le Conseil communal retarde ce projet, cela ne va pas accélérer les choses et c'est pour cela que la Municipalité ne souhaite pas retirer ce préavis, c'est parce que dans quelques mois nous n'aurons pas plus de réponses sur ce projet.

Quand nous parlons de calendrier de construction, nous parlons toujours de calendrier idéal et une opposition privée, pour un intérêt tout à fait spécifique ou personnel, peut complètement bloquer un projet d'intérêt public comme celui-ci.

J'espère avoir répondu à votre question.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je vais juste demander une précision à M. Cardinaux, vous avez exprimé vouloir faire usage de l'article 127 qui parle du renvoi, « *Le Conseil peut décider du renvoi de l'objet en discussion à la commission qui l'a examiné ou à la Municipalité pour complément d'information ou nouvelle proposition.* ». M. Cardinaux, est-ce que vous maintenez votre proposition de l'application de l'article 127 ?

M. Cardinaux maintient sa demande de renvoi.

M. le Président

Avant de soumettre cette demande de renvoi au vote, je suspends la séance 5 minutes pour permettre aux groupes de se concerter. Merci de vous concerter le plus rapidement possible en tentant de conserver les distances au maximum, afin de respecter le plan de protection que nous avons mis en place.

Suspension de séance.

M. le Président demande aux conseillers de reprendre leur place et passe au vote.

VOTE demande de renvoi du préavis :

37 OUI

34 NON

4 abstentions

1 récusé

Le Conseil communal de Montreux décide de renvoyer le préavis 16/2021 à la Municipalité par 37 OUI, 34 NON, 4 abstentions et 1 récusé.

6.7 sur le rapport No 15/2021 relatif à la réponse à la motion de M. Florian Chiaradia « Pour un hommage à Franz Weber », prise en considération le 13 novembre 2019 ; à la pétition intitulée « Pour un hommage montreuisien à Franz Weber », prise en considération le 13 novembre 2019. (Rapp. M. Olivier Müller) ;

M. le Président demande au président rapporteur s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai voulu limiter mon rapport à deux pages, ce qui fait que j'ai un peu esquivé les conclusions, que je n'aurais pas dû écrire de cette manière-là, vu que j'aurais dû reprendre les conclusions du préavis. Je propose simplement, lorsque la discussion sera close, de lire les conclusions en entier.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Florian Chiaradia (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous aurez remarqué que chacun a un avis sur ce personnage connu mondialement pour ses engagements, un avis souvent assez tranché.

N'est-ce pas là un signe que Franz Weber, au-delà d'un débat sur ses actions, sur la part d'ombre et de lumière du personnage, constitue indubitablement une personnalité marquante de Montreux du siècle passé ? Au-delà de ce constat un brin amusé, il ne s'agit évidemment pas ce soir de débattre de la figure de M. Franz Weber, ce débat ayant eu lieu en 2019, lors du traitement de la motion et de la pétition. Il s'agit ce soir de prendre acte de la réponse municipale. Je tiens, par ces quelques mots, à remercier la Municipalité actuelle d'avoir répondu favorablement à la demande de la pétition ainsi qu'à la motion de votre serviteur.

Je salue la décision, prise en concertation avec la famille, de baptiser le parc du Basset en son honneur, faisant sens tant par la localisation géographique, que par les arbres majestueux rappelant ses combats.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Olivier Müller (PLR)

En conclusion, c'est par 7 OUI, 1 NON et 1 abstention que la commission vous recommande de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le rapport No 15/2021 de la Municipalité du 23 avril 2021 au Conseil communal relatif à la réponse à la motion de M. le Conseiller communal Florian Chiaradia « Pour un hommage à Franz Weber », demandant à la Municipalité « qu'une rue, un lieu ou un monument lui rendent hommage » (prise en considération le 13 novembre 2019) et à la pétition intitulée « Pour un hommage montreusien à Franz Weber », demandant à la Municipalité un hommage qui « pourrait prendre différentes formes : place, rue ou quai à son nom » (prise en considération le 13 novembre 2019);
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de prendre acte que le présent rapport répond à la motion de M. le Conseiller communal Florian Chiaradia « Pour un hommage à Franz Weber », prise en considération le 13 novembre 2019, et à la pétition intitulée « Pour un hommage montreusien à Franz Weber », prise en considération le 13 novembre 2019

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 12 NON et quelques abstentions.

6.8 sur le préavis No 17/2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 430'000.- TTC au maximum, pour réaliser des adaptations dans le cadre des travaux prévus par le Canton pour l'entretien et l'amélioration de la route de Brent sur le réseau routier cantonal RC 737 B-P, entre les routes de la Combe et des Colondalles, en vue de créer un cheminement piétonnier entre Chailly et Fontanivent, de mettre en conformité deux arrêts de bus et de renouveler l'éclairage public. (Rapp. M. Benoît Ruchet) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste est partagé sur le préavis Municipal qui nous est présenté. Précisons d'emblée que l'idée d'un cheminement piéton nous tient particulièrement à cœur. La volonté municipale de faciliter et sécuriser les cheminements piétonniers et particulièrement partagé par l'ensemble de notre groupe. Cependant, une partie de notre groupe doute sur plusieurs aspects, notamment au niveau de la sécurité, nous sommes déçus que la problématique de la vitesse ne soit pas mieux prise en compte et que seul un 60km/h soit envisagé sans passage piéton. Pour nous, à cette vitesse et sans aucun passage ou aide à la traversée pour les piétons, il ne sera pas possible d'assurer la sécurité de tout un chacun.

Nous sommes également partagés au sujet de l'amendement déposé et accepté concernant l'éclairage public. Nous comprenons bien la volonté de réduction de pollution lumineuse et y souscrivons, mais les arguments de sécurité routière sont à prendre en compte. A ce titre, certains commissaires soutiendront la version allégée de l'amendement évoqué en commission si celle-ci est déposée lors de ce Conseil, puisqu'elle n'a pas été déposée formellement lors de la commission.

Le groupe socialiste propose, par ailleurs, d'améliorer la situation pour ce qui est de la sécurité. Qu'il s'agisse de lutter contre le bruit, de protéger les piétons, nous pensons qu'il serait judicieux de réduire durablement la vitesse à 50 km/h, ce qui permettrait, par ailleurs, d'envisager la mise en place éventuelle de passage pour piétons. C'est la raison pour laquelle nous déposons un amendement qui rajoute un point aux conclusions :

6. *De demander à la Municipalité d'entamer les démarches de demande de baisse de vitesse de 80km/h à 50km/h sur le tronçon de route cantonale concerné par le préavis ;*

M. Silvano Pozzi (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vu les éléments de réponse amenés par M. Borgonzo, après la séance de commission, la proposition d'éclairage partiel sur la partie supérieure de la route de Brent, exprimée par notre collègue M. Hunziker, semble tout à fait pertinente et pragmatique. En effet, au contraire de l'amendement déposé en commission par M. Florian Manzini, proposant d'abandonner l'éclairage public sur le tronçon routier, le sous-amendement permettra de réaliser des économies intéressantes, sans péjorer la sécurité des usagers de la route les plus vulnérables, pour qui être vus est primordial. C'est à une grande majorité que le PLR soutiendra le sous-amendement de M. Hunziker et vous encourage à faire de même.

M. Dominik Hunziker (UDC) image annexe 5

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je dis souvent que je suis plus vert que les Verts, mais là, cet amendement est un peu trop vert. Je propose de couper la poire verte en deux.

La partie en jaune, c'est la partie supérieure, la partie en rouge c'est le trottoir qui sera construit et qui n'existe pas encore. Il me semble important, pour la sécurité des piétons que, où il y a un trottoir, ce soit éclairé, la partie où il n'y a pas de rouge, il s'agit des habitations qui n'ont aucun chemin piétonnier, les gens sont obligés de marcher sur la route. Pour moi, il est logique que les gens qui sortent de ces bâtiments puissent rejoindre le chemin piéton. De plus, ne pas éclairer une route obligera les piétons à aller dans le sens de la lumière.

C'est pour cela que je vous propose l'amendement suivant :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'adaptation dans le cadre des interventions prévues par le Canton pour l'entretien et l'amélioration de la route de Brent, sur le réseau routier cantonal RC 737 B-P, entre les routes de la Combe et des Colondalles, en vue de créer un cheminement piétonnier entre Chailly et Fontanivent et de mettre en conformité deux arrêts de bus et de renouveler l'éclairage public **sur la partie supérieure de la route de Brent du no 21 au no 32 ;**
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de ~~CHF 430'000.-~~ **CHF 340'000.-** au maximum ;

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutiendra ce préavis, c'est une excellente nouvelle pour cette artère critique, qui lie le haut de la commune avec le Parc & Rail, l'autoroute Chailly, Clarens, etc... soit mieux sécurisée, même si elle ne l'est pas encore totalement, c'est déjà un progrès très important pour nous. Nous sommes également très sensibles au fait que la Municipalité souhaite créer un cheminement piétonnier entre Chailly et Fontanivent, de même la société villageoise de Brent et environ (la SVBE), par le biais de son président, exprime son approbation et sa reconnaissance pour ce projet important pour nos villages.

La SVBE se rallie également au vœu émis par la commission d'introduire, dans les meilleurs délais, une limite maximale de 60km/h dans cette zone.

Elle regrette par contre que la mise en place de certains passages piétons ne soit pas possible pour des raisons légales, mais elle ne perd pas l'espoir que nous trouverons peut-être une solution.

En ce qui concerne l'éclairage public, Montreux Libre a discuté longuement ce lundi et, en effet, nos collègues Vert-e-s ont soulevé un point important. Une partie de Montreux Libre envisage de soutenir l'amendement des Verts qui prévoit de supprimer tout éclairage de la route. L'autre partie soutiendra l'amendement de l'UDC qui prévoit un éclairage pour sécuriser le haut de la route, aux endroits où les piétons doivent emprunter cette route pour suivre le cheminement piétonnier.

L'argument que notre collègue M. Dominik Hunziker a évoqué pour soutenir son amendement « de guider les piétons par la lumière » a également convaincu la SVBE qui souhaite que nous allions dans ce sens.

Mme Jessica Ruedin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Vert.e.s soutiendra également ce préavis.

En l'absence de notre collègue Florian Manzini ce soir, je me permets de revenir sur son amendement, accepté, rappelons-le, par une majorité de la commission ad hoc.

Comme vous l'aurez compris, le groupe des Vert.e.s s'interroge sur l'utilité de mettre des lampadaires sur ce tronçon routier. En effet, en plus de leur coût important, leur utilité réelle dans ce secteur hors localité est remise en question, alors que leur impact en termes de pollution lumineuse – tant sur la faune que sur les habitants – n'est plus à démontrer. Nous vous encourageons donc à accepter l'amendement tel que déposé en séance de commission. Je vous remercie.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais juste réagir sur la proposition d'amendement de la part de M. Pilloud, qui propose de diminuer la vitesse à 50km/h. Je souhaite juste rappeler, que dès le

moment où nous demandons, sur une route cantonale, un abaissement de vitesse à 50km/h, automatiquement la commune reprend toutes les charges liées à cette route. Naturellement c'est possible, mais avec des charges communales supplémentaires pour la suite. Pour les passages piétons, nous avons eu l'occasion, en séance de commission, d'expliquer assez clairement que cela ne dépend pas de nous, il y a des questions de critères de visibilité, ce sont des normes qui sont appliquées par le canton et même si nous avons envie de le faire, nous pourrions nous faire retoquer par ledit canton. La problématique est un peu délicate à ce sujet là.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite demander à M. Pilloud s'il est conscient que cette route est très compliquée ? Son architecture, avec des murs de soutiens énormes, fait que si un de ses murs devaient commencer à bouger et que la route est à 50km/h, les travaux seront aux frais de la commune. Est-ce qu'il est conscient que la Municipalité devra entreprendre des travaux assez conséquents et très coûteux ?

C'est pour cela que je vous conseille de refuser cet amendement.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je répondrai de manière très courte, pour moi la sécurité et la tranquillité des lieux n'ont pas forcément de prix et je pense que cela en vaut la peine, si cela nous permet d'augmenter la sécurité et d'avoir la possibilité de créer des passages pour piétons, étant donné que nous avons besoin d'une visibilité moins grande avec cette limite de vitesse.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Nous allons passer en revue les amendements. Nous avons un amendement accepté par la commission, qui est l'amendement de M. Manzini, qui modifie les points 1 et 2 des conclusions. Nous avons l'amendement de M. Hunziker qui doit être considéré, selon notre règlement, comme un sous-amendement de l'amendement de M. Manzini. Selon notre règlement, nous devons voter le sous-amendement de M. Hunziker avant l'amendement de M. Manzini. Si le sous amendement est accepté, l'amendement sera modifié en conséquence et nous voterons l'amendement sous-amendé.

M. le Président ouvre la discussion sur le sous-amendement. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

VOTE sous-amendement de M. Hunziker

Majorité

18 NON

4 Abstentions.

Le sous-amendement de M. Hunziker est accepté à la majorité.

M. le Président

Nous allons passer au vote de l'amendement sous-amendé.

Amendement sous amendé

3. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'adaptation dans le cadre des interventions prévues par le Canton pour l'entretien et l'amélioration de la route de Brent, sur le réseau routier cantonal RC 737 B-P, entre les routes de la Combe et des Colondalles, en vue de créer un cheminement piétonnier entre Chailly et Fontanivent et de mettre en conformité deux arrêts de bus et de renouveler l'éclairage public **sur la partie supérieure de la route de Brent du no 21 au no 32 ;**
4. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de ~~CHF 430'000.-~~ **CHF 340'000.-** au maximum ;

VOTE amendement sous-amendé de M. Manzini

Majorité

2 non

18 abstentions

L'amendement sous-amendé de M. Manzini est accepté.

VOTE amendement M. Pilloud

Majorité NON

23 OUI

3 abstentions

L'amendement de M. Pilloud est refusé à la majorité.

M. Benoît Ruchet (PLR)

En conclusion, c'est à la majorité des membres présents que la Commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes, telles qu'amendées et sous amendées :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 17/2021 de la Municipalité du 7 mai 2021 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 430'000.- TTC au maximum, pour réaliser des adaptations dans le cadre des travaux prévus par le Canton pour l'entretien et l'amélioration de la route de Brent, sur le réseau routier cantonal RC 737 B-P, entre les route de la Combe et des Colondalles, en vue de créer un cheminement piétonnier entre Chailly et Fontanivent, de mettre en conformité deux arrêts de bus et de renouveler l'éclairage public
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'adaptation dans le cadre des interventions prévues par le Canton pour l'entretien et l'amélioration de la route de Brent, sur le réseau routier cantonal RC 737 B-P, entre les routes de la Combe et des Colondalles, en vue de créer un cheminement piétonnier entre Chailly et Fontanivent et de mettre en conformité deux arrêts de bus et de

renouveler l'éclairage public **sur la partie supérieure de la route de Brent du no 21 au no 32;**

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de **CHF 340'000.-** au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité

6.9 sur le rapport No 19/2021 relatif à la réponse au postulat de M. Patrick Aubort intitulé « Pour une harmonisation des tarifs de l'accueil parascolaire », pris en considération le 25 avril 2012. (Rapp. M. Pablo Menzi).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée la discussion est close.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le rapport No 19/2021 de la Municipalité du 7 mai 2021 au Conseil communal relatif au postulat de Monsieur le Conseiller communal Patrick AUBORT intitulé « Pour une harmonisation des tarifs de l'accueil parascolaire ».
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de prendre acte du rapport No 19/2021 relatif au postulat de Monsieur le Conseiller communal Patrick AUBORT intitulé « Pour une harmonisation des tarifs de l'accueil parascolaire ».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité

7. RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNICATION ET ORGANISATION DU CONSEIL COMMUNAL (CCO)

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

8.1. Motion de M. Cédric Blanc intitulée « Pour une vision claire du développement des locaux administratifs communaux ».

M. Cédric Blanc PLR

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Chères et Chers collègues,

Vous le savez mieux que moi, ce sujet n'est pas une nouveauté ou un scoop dans le langage médiatique. La réflexion qui a guidé notre plénum et l'exécutif de notre commune en matière de surfaces pour nos collaborateurs des services administratifs ne date pas d'aujourd'hui.

Je me permets de relire, en préambule, un court passage du rapport-préavis n°14/2012 traitant de l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de 3,4 mios au maximum, afin de permettre la conservation de plusieurs bâtiments communaux ainsi qu'une nouvelle répartition des services communaux dans les différents bâtiments administratifs existants et en réponse au postulat de M. Olivier Mark demandant, je cite, une « étude en vue de démarrer l'élaboration d'un nouveau projet d'hôtel de ville » :

Un premier projet d'hôtel de ville a vu le jour à la fin des années huitante, puis a été abandonné juste après en raison des difficultés économiques majeures survenues brutalement au début des années nonante. Le sort du second projet a quant à lui été rappelé plus avant. Les surfaces mises à disposition de l'administration communale, de ses services et de ses usagers ont ainsi été adaptées au coup par coup depuis près d'un demi-siècle. Cette manière de répondre à l'évolution des besoins a permis, et permet toujours tant bien que mal, de patienter dans l'attente de la construction d'un Hôtel de Ville ou d'un bâtiment administratif. Aujourd'hui, cette méthode persiste encore, mais force est d'admettre qu'elle a atteint ses limites ; il s'agit néanmoins de la poursuivre, en vue d'un regroupement ultérieur de l'ensemble des services administratifs.

Je ne reviendrai pas plus en détails sur les nombreuses tentatives de trouver des solutions avec notamment le refus par référendum du projet d'Hôtel de ville sur le site d'Etraz en 2005.

Force est de constater, vous en conviendrez, que notre commune peine à entreprendre ce dossier de manière proactive et surtout de relancer cette réflexion essentielle sur la localisation des locaux de notre administration. Il a maintes fois été fait allusion au bénéfice du regroupement de notre administration ou, tout au moins, d'une partie de celle-ci. Plus d'un demi-siècle après les premières discussions, notre patrimoine immobilier administratif reste morcelé et dénué de véritable cohérence. Pire, il n'est pas digne de la réputation de Montreux. Ma demande ne fait le procès de quiconque mais s'inscrit dans une volonté de clarté afin de nous projeter dans l'avenir avec ambition mais aussi réalisme. Nous devons absolument nous doter d'une vision transparente et réfléchie pour le développement de nos locaux administratifs communaux.

Nos collaborateurs méritent des locaux plus fonctionnels et nos administrés des lieux d'accueil et de service dignes d'une commune comme la nôtre.

Je déplore aujourd'hui cette situation mais elle doit nous inciter à regarder en avant tout en tenant compte de nos moyens et des opportunités.

Durant cette présente législature, nous pouvons entendre ici ou là, au gré de certaines séances de commissions, des intentions et des idées de notre exécutif ou de la part

de conseillers communaux. Certes, le blocage du PGA et le projet initialement imaginé sur la parcelle Held n'offrent pas de garanties à court terme. Qu'à cela ne tienne, nous ne pouvons pas simplement attendre des temps meilleurs. Nous avons besoin d'une vision claire et cohérente sur les lieux de travail de notre personnel administratif qui porte une réflexion globale sur les bâtiments communaux actuels et les potentiels immobiliers actuels et futurs.

Les perspectives de réaffectation des locaux de l'ancien Hôpital ou de sa parcelle, ont également ranimés un discours sur le sujet. Plus récemment, nous pouvons entendre que les locaux du bâtiment Cité-Centre à la Grand-Rue, à vendre actuellement, représenteraient une opportunité à plus grande échelle pour notre future administration, au-delà de l'unique déménagement de notre service des travaux proposé dans le préavis du jour sur l'octroi d'un crédit d'investissement pour l'extension du Collège de Montreux-Est.

Tous ces arguments m'amènent à demander à notre exécutif de se doter d'une réelle planification temporelle, qui fasse état de la faisabilité de différents scénarii, afin d'orienter les futurs travaux de notre conseil en lien avec notre patrimoine immobilier, notre urbanisme et notre aménagement du territoire communal. Cette planification ne doit pas être figée par la volonté absolue de regrouper tous nos services administratifs. D'autres solutions compte tenu du bâti existant doivent être étudiées également.

Il s'agit d'une vision à comprendre comme un plan d'intention. Cet outil de pilotage doit nous permettre de valoriser nos actifs immobiliers et d'adapter nos investissements en fonction des ressources communales voire de prioriser certains projets par des critères de durabilité et particulièrement économes. Il nourrira en outre notre réflexion afin d'adapter le développement et le rôle de nos services communaux. Il contribuera à repenser progressivement nos centres urbains et la création de lieux d'accueil communautaires et intergénérationnels manquant notamment à Montreux-Centre. Il renforcera la nécessité d'atteindre la meilleure efficacité énergétique pour nos bâtiments communaux. Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir ma motion.

En cette veille de nouvelle législature, j'enjoins donc la Municipalité à faire de cet objet une priorité dans son programme. Dans ce sens, je demande à la Municipalité de :

- Élaborer une vision claire pour le développement des locaux administratifs communaux
- Réaliser une planification temporelle des scénarii possibles pour la localisation et le regroupement cohérent de services communaux
- Présenter un rapport synthétique comportant les objectifs poursuivis par la Municipalité pour la durée de la législature et pour la suivante à dix ans.

Conformément à l'art. 104 al. 2, de notre Règlement, je vous propose, chères et chers collègues, de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération puis le renvoi à la Municipalité.

Je vous remercie pour votre attention.

La motion, appuyée par 5 membres, est renvoyé à l'examen d'une commission.

Proposition de modification du règlement de M. Tal Luder « Règlement rédigé - Révision du règlement de la caisse de pension de la Municipalité de Montreux »

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme le dit la chanson, "Ce qui est dit doit être fait, ce qui est fait était écrit" et c'est ce que je propose à ce conseil de réaliser en reprenant les travaux pour une révision du règlement de la caisse de pension de la Municipalité de Montreux.

Pour mémoire, je cite un extrait du texte publié dans le journal local "Vivre à Montreux" (no 51), pour me présenter dans le cadre des élections à la Municipalité.

"Il n'échappe à personne que les finances de notre commune se détériorent de façon inquiétante. Augmenter indéfiniment notre dette n'est pas la solution pour "demain". L'exemple doit provenir de notre exécutif qui bénéficie d'indemnités de fonction généreuses pour l'exécution de son mandat. Mettons fin à une exception élitiste montreuusienne qui perdure : la rente à vie de nos municipaux, qui à moyen terme coûtera plus de CHF 1'000'000 par an au contribuable [...]"

Les élections sont passées, et je ne viens pas vendre des promesses, je viens les tenir. Contrairement à ce qui nous a été déclaré, les montants octroyés pour les prestations des rentes municipales augmentent année après année et continueront de prendre de l'embonpoint sans fin.

Le compte 101.3071 - Pension de retraite - nous indique un montant de CHF 751'488 pour 2020 alors que le budget n'en prévoyait que CHF 720'000. Pour deviner le montant des dépenses pour 2021, nous pourrions nous baser sur la formule mathématique du "qui vivra verra" vu qu'il est compliqué de prévoir ces sommes avec précision, ainsi que cela a été relevé à maintes reprises.

Nous pouvons lire dans le PV de la séance du 11 décembre 2019 que notre collègue socialiste Michel ZULAUF met en avant le fait que - je cite - *"D'autre part, nous avons la chance dans notre Commune de connaître des relations de confiance entre la Municipalité et le Conseil communal [...]"*

Nos collègues socialistes, après avoir, par l'entremise de M. ZULAUF, tout d'abord mis en doute la légitimité du procédé utilisé par M. Christophe PRIVET, initiant de la proposition de révision du règlement cité en titre, réussirent à faire capoter la votation à une voix près, par le refus des conseillers socialistes présents. Ce sont ces mêmes collègues qui, faute d'imagination ou de volonté, nous proposent d'attendre sagement que l'on veuille bien revenir nous chercher dans l'antichambre des discussions.

Force est de constater que, plus d'une année après une majorité de gauche au sein de la Municipalité, nous observons une parfaite stabilité dans l'immobilisme de la cause. Notre parti socialiste montreuusien est passé du slogan "pour tous sans privilèges" à celui de "les promesses rendent les fous joyeux" !

Remettons donc l'ouvrage sur le métier afin que, ainsi que le craignait notre collègue Olivier BLANC, nous n'ayons pas à attendre 10, voire 20 ans pour reprendre la discussion.

Je vous propose de ne pas lire l'ensemble du règlement rédigé, dès l'instant où il sera traité en commission, mais de le joindre au PV de cette séance. ^{annexe 6}

Je demande que cette proposition de règlement soit transmise à une commission pour étude et rapport et je vous remercie pour votre écoute.

La proposition de modification du règlement, appuyée par 5 membres, est renvoyée à l'examen d'une commission.

9. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

- Réponse à l'interpellation de Mme Ida Rodman : « L'utilisation des pesticides et engrais chimiques par la Commune – où en sommes-nous ? »

Mme Ida Rodman (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Je remercie la Municipalité pour la réponse détaillée qu'elle a fournie et dont je suis partiellement satisfaite. J'aimerais ajouter quelques remarques et je me permets de demander une précision :

Remarques:

Contrairement aux promesses faites en 2015, la commune n'a pas encore atteint l'objectif « zéro pesticide ». Certes, des progrès ont été faits, mais l'objectif « zéro pesticide » n'est toujours pas atteint.

Un point nous a spécialement préoccupés : le gazon de la piscine est traité avec des herbicides pour éloigner des insectes, alors qu'il s'agit d'un endroit particulièrement fréquenté par des enfants – la population la plus vulnérable – pendant de longues heures. De surcroît, il convient de rappeler que, certes les fleurs attirent les abeilles et les guêpes, mais les glaces et les boissons sucrées également. Cet excès de précautions semble inapproprié.

Finalement, nous aimerions une précision en ce qui concerne les vignobles de la Commune : la réponse à l'interpellation énumère ce qui n'est aujourd'hui plus utilisé et nous apprend que le glyphosate est toujours employé comme désherbant. L'utilisation de différents fongicides est mentionnée, mais ceux-ci ne sont pas clairement nommés. Alors que quelques 8 à 11 applications par saison sont recensées, et je cite, « le passage à un programme 100% bio nécessiterait plusieurs applications supplémentaires. » Aussi, comme demandé au point 3 de notre interpellation, nous aimerions savoir quels fongicides (qui font partie des pesticides, ou si vous voulez des « produits phytosanitaires ») sont utilisés dans nos vignobles ?

En vous remerciant d'avance de cette précision, je vous remercie de votre attention.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame l'interpellatrice, Compte tenu des questions complémentaires relativement pointues sur des listes de produits, la Municipalité vous répondra par écrit.

- Réponse à l'interpellation de M. Tal Luder intitulée : « PGA et fusion font-ils bon ménage ? »

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis techniquement satisfait par les réponses, j'aurais un complément de réponse à demander à la Municipalité.

Au moment où nous arriverons à un point de fusion et que nos deux communes respectives Montreux et Veytaux, auront leur PGA terminé et avalisé. Est-ce que la fusion fera gagner à Montreux du terrain constructible, est-ce qu'elle lui en fera perdre ou cela n'aura aucune influence ?

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,
Je ne peux pas vous répondre tout de suite, cela dépendra aussi de l'évolution des préavis que nous sommes en train de mettre en place pour évaluer les surdimensionnements. Il y aura tout le travail qui sera fait pour l'approche du nouveau PACom. Comme vous le savez nous en sommes au début des études, elles seront certainement longues, peut-être pas de 10 ou 15 ans comme je l'ai entendu tout à l'heure, mais elles seront suffisamment longues et c'est dans le cadre de ce processus que nous arriverons, très certainement, à avoir ou à affiner les réponses qui vous seront naturellement transmises par la Municipalité dès qu'elles seront en sa possession.

M. Tal Luder (UDC)

Nous pouvons exclure que cette fusion nous péjore de quelque manière que ce soit pour notre constructibilité ?

M. Christian Neukomm, Municipal

Je ne peux pas vous répondre.

- Réponse à l'interpellation de M. Vincent Haldi intitulée : « Zones réservées : oppositions »

M. Haldi est satisfait de la réponse Municipale

Interpellation de M. Alexandre Staeger, déposée et lue par Mme Susanne Lauber-Fürst

« Etat de l'Esplanade de Territet et de l'entretien de celle-ci – ter »

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai l'honneur de vous présenter le troisième opus de la série des interpellations sur l'état de l'Esplanade de Territet.
Résumé des épisodes précédents

Episode 1

En date du 22 mars 2017, j'avais interpellé la Municipalité une première fois sur cette question. Une expertise était en cours, visant à déterminer si l'édifice pouvait être assaini, techniquement et raisonnablement.

Episode 2

En date du 4 septembre 2019, sans nouvelles, j'avais interpellé la Municipalité derechef pour savoir ce qu'il en était. Il m'a été répondu que le rapport avait été rendu le 21 juillet 2017. L'expert arrivait, par ailleurs, à la conclusion qu'il était possible d'assainir l'Esplanade de Territet, tout en conservant la substance de l'ouvrage.

Toutefois, en raison d'une largeur insuffisante, une dérogation était nécessaire et a été demandée à l'Office Fédéral des Transports (OFT) afin de conserver la structure de l'ouvrage existant. Sur demande de l'OFT, un document d'explication et un rapport ont été produits par la Commune. Le rapport, produit en mars 2019, « a démontré qu'il est plus pragmatique de rénover l'ouvrage que de le détruire pour le reconstruire » et a été transmis à l'OFT.

C'est alors qu'a débuté un match de ping-pong entre l'OFT et les CFF pour savoir qui de ces deux entités devait accorder la fameuse dérogation. La Municipalité a assuré qu'elle « *poursui[vrai]t ses efforts, consciente que la situation ne p[ouvait] attendre* ».

Episode du jour

Depuis septembre 2019, je n'ai plus entendu parler de cet objet, qui, pourtant, ne pouvait attendre déjà en 2019. Or il semble que l'état de l'édifice se détériore davantage à mesure que le temps passe.

Les escaliers auraient même récemment été fermés au public et cette situation fait craindre pour la garantie de la substance de l'Esplanade de Territet. Qu'en est-il ? Qui a gagné le match de ping-pong ?

Tous les participants ont-ils déclaré forfait ?

C'est pourquoi j'ai l'avantage de poser les questions suivantes :

1. La dérogation manquante a-t-elle été accordée entretemps ?
2. Si non, pourquoi ?
3. Devant l'urgence grandissante de la situation, la Municipalité a-t-elle mis en demeure les CFF et l'OFT de rendre une décision sur leur compétence ?
4. Vu la constante dégradation de l'état de cette construction, la Municipalité a-t-elle la possibilité d'engager des travaux urgents elle-même, à titre de mesure conservatoire, pour garantir la sécurité des usagers et pour préserver la substance de l'ouvrage ?
5. Si non, a-t-elle mis en demeure les entités concernées de prendre de telles mesures ?

Je remercie d'avance la Municipalité de ses réponses et le Conseil de son attention.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame l'interpellatrice,
La Municipalité répondra par écrit.

Interpellation de M. Alexandre Staeger, déposée et lue par Mme Susanne Lauber-Fürst

« Interpellation concernant les escaliers mécaniques des Escaliers de l'Hôtel Suisse – bis »

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Arrivant au terme de mon mandat politique, il m'eût été agréable de pouvoir, tant que faire se peut, clore le dossier des escaliers mécaniques mentionnés en titre.

Pour mémoire, en me rendant à la séance de notre conseil du mois de juin 2020, j'avais été ému par le sort d'une dame âgée qui peinait à gravir les marches desdits escaliers, l'escalator n'étant, une fois encore, pas en fonction. J'étais alors intervenu, de manière peu formelle, sous point « divers » de l'ordre du jour de cette séance-là.

Par ailleurs, étant un usager quotidien (ou presque) de l'installation sous revue, je reçois, tout comme la boulangerie sommitale et notamment par le biais de cette dernière, encore à ce jour, nombre de doléances relatives aux interruptions de fonctionnement de l'escalator, interruptions jugées bien trop fréquentes.

Le 7 octobre 2020, soit lors de la séance suivante à laquelle j'ai participé, j'avais, cette fois-ci, formellement interpellé la Municipalité au sujet des nombreux dysfonctionnements des escaliers mécaniques en question. Il m'a alors été répondu qu'un audit de l'installation litigieuse serait diligenté. Vu le caractère limité du périmètre de l'analyse, j'imaginai que cet audit interviendrait à relativement brève échéance.

Dans la discussion qui a suivi la réponse, soit le soir du 18 novembre 2020, j'ai demandé à la Municipalité d'avoir accès à cet audit. Il m'a été répondu que l'audit n'était pas encore entre les mains de la Municipalité et que, si celui-ci concluait à la nécessité de mesures correctives, il serait communiqué à notre conseil, en particulier dans l'hypothèse d'un engagement de moyens financiers.

Depuis lors, je n'ai plus rien entendu, mais constaté un certain nombre de travaux de divers types (réparation ou contrôle technique, nettoyages, etc.) sur cette installation.

C'est pourquoi je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. L'audit commandé par la Municipalité a-t-il été réalisé ?
2. En cas de réponse positive à la question n° 1 ci-dessus, est-il possible d'avoir accès à tout ou partie du rapport d'audit ?
3. En cas de réponse positive à la question n° 1 ci-dessus, quelles sont les principales causes de dysfonctionnement identifiées par l'audit ?
4. En cas de réponse positive à la question n° 1 ci-dessus, quelles sont les conclusions de l'audit et/ou les propositions d'amélioration ?
5. En cas de réponse positive à la question n° 1 ci-dessus, quelles ont été les mesures prises par la Municipalité suite à l'audit ?
6. En cas de réponse négative à la question n° 1 ci-dessus, pourquoi cet audit n'est-il pas encore réalisé ?
7. A quoi en est la réflexion autour des « mesures plus conséquentes » auxquelles la Municipalité se référerait dans sa réponse à la question n° 5 de mon interpellation développée le 7 octobre 2020 et qui ne pouvaient faire l'objet d'un préavis en 2020 ?

Je remercie d'avance la Municipalité des réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame l'interpellatrice, Contrairement à la tradition, il y a des interpellations et en plus je vais répondre par oral.

1. *L'audit commandé par la Municipalité a-t-il été réalisé ?*

Oui.

2. *En cas de réponse positive à la question n° 1 ci-dessus, est-il possible d'avoir accès à tout ou partie du rapport d'audit ?*

Nous clarifierons ce point en séance de Municipalité en termes de confidentialité du contenu et peut-être que nous pourrions en transmettre des extraits, soit pour la COGEST, soit dans le procès-verbal, mais à ce stade-là, je ne peux pas être plus précis.

3. *En cas de réponse positive à la question n° 1 ci-dessus, quelles sont les principales causes de dysfonctionnement identifiées par l'audit ?*

Les principales causes de dysfonctionnement au niveau technique, ce sont des éléments de sécurité, comme des peignes ou des plinthes de sécurité qui posent problème et également des galettes, qui sont des pièces qui se trouvent sous la main courante, qui doivent être soit remplacées, soit nettoyées, il s'agira également de remettre un plexiglas de sécurité.

4. *En cas de réponse positive à la question n° 1 ci-dessus, quelles sont les conclusions de l'audit et/ou les propositions d'amélioration ?*

Le constat général, est que l'installation est robuste et encore fiable quelques années. Il s'agit de s'assurer de réparer des pièces mineures, liées à de l'usure normale et que l'entretien courant, par l'entreprise mandatée, se fasse correctement.

5. *En cas de réponse positive à la question n° 1 ci-dessus, quelles ont été les mesures prises par la Municipalité suite à l'audit ?*

Les éléments défectueux ont été remplacés et un nettoyage complet des galets a été réalisé. De plus, la supervision de l'installation a, effectivement, été transférée à la loge du parking du marché, afin de réduire le temps d'annonce des dérangements à l'entreprise qui assure l'entretien des escalators. La pose des plexiglas de sécurité doit encore être réalisée.

6. *En cas de réponse négative à la question n° 1 ci-dessus, pourquoi cet audit n'est-il pas encore réalisé ?*

-

7. *A quoi en est la réflexion autour des « mesures plus conséquentes » auxquelles la Municipalité se référait dans sa réponse à la question n° 5 de mon interpellation développée le 7 octobre 2020 et qui ne pouvaient faire l'objet d'un préavis en 2020 ?*

En conséquence, suite à l'audit, les services concernés et la Municipalité ont constaté qu'il n'y avait pas d'interventions importantes nécessaires à réaliser, c'est pour cela qu'il n'y a pas eu besoin de déposer de préavis spécifique par rapport à cela. Je rappelle notamment une des réponses qui a été apportée à l'interpellation, mentionnée par M. Staeger, à savoir que la plupart des défauts constatés, sont hélas le fait d'usages mal intentionnés, voire de déprédations et non pas de défauts techniques. J'estime, au nom de la Municipalité avoir, répondu aux questions de Mme l'interpellatrice.

Interpellation de M. Olivier Müller

« La mendicité prime-t-elle l'amour des lois ? »

Monsieur le Président, Chères et chers collègues,

Je déclare mes intérêts : j'habite au centre de Montreux, à proximité immédiate du carrefour de la Paix.

En préambule, j'aimerais souligner trois points justifiant que la présente intervention est faite ici au conseil communal de Montreux et non au conseil intercommunal de l'ASR.

Premier point : Dans sa séance du 10 juin 2021, le conseil intercommunal de l'ASR a abrogé l'art. 78 du Règlement général de police de l'ASR, lequel interdisait la mendicité. Les dénonciations doivent maintenant être transmises au préfet et c'est l'art. 23 de la loi pénale vaudoise qui s'applique. J'imagine, peut-être à tort, que cette abrogation peut éventuellement fonder à nouveau une compétence communale ? Cela sera en tout cas l'une de mes questions.

Second point : Juste avant la séance du conseil intercommunal de l'ASR du 22 avril 2021, j'avais transmis, à la hâte à quelques-uns de nos représentants à l'ASR une proposition d'intervention proche de celle de ce soir. Le temps à disposition pour finaliser l'intervention n'a ma foi pas permis à nos représentants à l'ASR de faire une

intervention en bonne et due forme le 22 avril, et je comprends tout à fait cela. Néanmoins, il me semble avoir donné l'impulsion suffisante pour qu'une intervention de ce type soit faite au conseil intercommunal de l'ASR du 10 juin dernier. Cela n'a pas été le cas. Au risque de déplaire avec ce que je vais dire et je m'excuse d'avance, j'estime que nos représentants montreusiens à l'ASR doivent absolument jouer un rôle de relais des préoccupations montreusiennes, et non de filtre, d'autant plus que dans le cas de la mendicité, je sais que ma préoccupation est partagée par certains de nos représentants à l'ASR.

Troisième point : Certaines questions de la présente interpellation concernent exclusivement la Municipalité. Pour certaines autres questions, j'admets volontiers qu'il est plus que souhaitable de demander la collaboration de l'ASR pour avoir une réponse plus complète et plus approprié. Cette collaboration étroite entre ASR et Municipalité est d'ailleurs la manière de faire lorsque des compétences de police sont évoquées, c'est ce qui nous avait été expliqué par notre Municipal Jean-Baptiste Piemontesi lors de la séance de commission sur la motion Luder en fin d'année passée. Alors, au risque de froisser les esprits les plus formalistes, je ne vois pas l'intérêt de scinder et des multipliez les interventions, les conseils et les conseillers pour une interpellation que je considère comme étant en partie de compétences municipale. Trouvez dans tout ce qui vient d'être dit la justification de cette interpellation, ici et maintenant, avant la saison touristique.

Ceci étant dit, j'en viens maintenant à la raison même de mon interpellation.

Depuis 2020 en tout cas, j'ai constaté une recrudescence de la mendicité au centre-ville de Montreux. Je parle de recrudescence, j'aurais presque envie de dire qu'il s'agit carrément d'un phénomène nouveau. Ayant discuté récemment avec bon nombre de personnes, conseillers communaux ou pas, citoyens montreusiens, il apparait clair que je ne suis pas le seul à observer cette tendance inquiétante.

Petite précision, la présente interpellation ne vise pas en premier lieu les pseudos artistes de rue, dont le qualificatif « artiste » apparait souvent comme usurpé. Une question les concernant sera toutefois posée. Je ne parle pas non plus des gens en marge de la société et qui demande simplement l'aumône, d'ailleurs il me semble que c'est encore plutôt rare à Montreux. Je parle ce soir avant tout des gens qui exercent une mendicité plus insistante, plus dérangeante, au gobelet, éventuellement avec un panneau, avec interpellation des passants, en général à proximité immédiate de l'entrée des magasins ou aux arrêts de transports publics, faisant grandir le sentiment d'insécurité. C'est bien cette mendicité-là, que l'on appelle parfois la mendicité par métier, peut-être même le fait de bandes organisées, c'est cette mendicité là que je déplore ici ce soir.

Voici quelques observations faites. :

Depuis l'automne passé, j'ai vu de nombreuses personnes s'adonner à la mendicité. Devant la coop de Montreux Centre, à la rue de la Paix, au moins cinq fois. Devant le forum à Montreux, trois fois. Derrière l'arrêt de bus de la gare de Montreux, une fois. A l'intérieur même de la gare, agenouillé dans le passage sous-voie, une fois. Pas toujours les mêmes personnes. Parfois des hommes, parfois des femmes. J'ai plusieurs fois appelé la police pour dénoncer ces cas avec en retour la promesse qu'une patrouille allait se déplacer. Faisant entièrement confiance à la police, je ne suis pas resté sur les lieux pour vérifier.

Trois cas spécifiques ont particulièrement retenu mon attention :

En été 2020, au débarcadère de Montreux, un homme très insistant, à la limite de l'agressivité, alpaguait les passants parmi lesquels les nombreux touristes qui venaient du bateau. Vous avouerez qu'il y a plus chaleureux comme accueil et comme première impression de notre magnifique ville lorsque l'on y débarque.

Le 27 mars 2021, il y avait un homme qui s'adonnait très activement à la mendicité au beau milieu de la place de jeu de la Rouvenaz, entourés donc de tous les enfants qui jouaient et qui devaient se demander ce que faisait cet étrange personnage. C'est sans doute le dernier endroit pour se prêter à ce genre d'exercice. Même dans un hypothétique désarroi, la dignité et le respect d'autrui, en particulier des enfants, doivent absolument prévaloir.

Le 22 avril 2021, quelques heures avant la séance de l'ASR précitée, mon collègue Pascal Rossier a publié sur les réseaux sociaux la photo d'un mendiant agenouillé sur l'un des trottoirs de l'Avenue du Casino, empêchant les passants de continuer leur chemin, ils devaient faire un détour sur la route pour passer. Une photo vaut parfois mieux que mille mots, cette photo en tout cas a suscité pas mal d'émois.

En feuilletant sur internet quelques bulletins hebdomadaires de l'ASR en 2021 et 2020, on s'aperçoit effectivement que plusieurs cas de mendicité sont rapportés çà et là, à Montreux, à Clarens. Ces bulletins ne reprennent pas les cas évoqués ci-dessus, mais les interventions de l'ASR n'ont pas à y figurer de manière exhaustive, c'est bien normal.

Au niveau juridique maintenant, voici un petit rappel de la situation.

L'interdiction de la mendicité en terres vaudoises, confirmée par le Tribunal fédéral, est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2018. Le 19 janvier 2021, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a rendu un jugement dans une affaire genevoise exprimant non pas, comme on peut le lire parfois, que la mendicité serait redevenue autorisée, mais avant tout que la sanction infligée à une mendicante récidiviste n'était pas proportionnée. S'en est tout de même suivi des interprétations très variables et disparates, principalement des médias et des politiques sur tout ce que cet arrêt de la CEDH dit et surtout sur ce qu'il ne dit pas.

Deux motions sont actuellement pendantes au Grand Conseil, l'une de gauche demandant purement et simplement d'annuler l'interdiction de la mendicité, l'autre de droite demandant d'interdire la mendicité active et d'exclure la mendicité active et passive dans les lieux sensibles. Renseignements pris, en faisant l'hypothèse raisonnable que l'une ou l'autre des motions sera acceptée par le Grand Conseil, le processus législatif qui s'ensuivra fait qu'une modification de la loi actuelle n'est que peu envisageable avant fin 2023 au plus tôt. La situation actuelle, c'est-à-dire l'interdiction pure et simple de la mendicité, perdurera donc encore quelques temps en territoire vaudois, jusqu'à ce que la loi ait été modifiée. Cela a été confirmé par la Conseillère d'Etat Béatrice Metraux, cheffe du Département des institutions et de la sécurité.

En résumé, sur notre territoire communal, cette problématique de la mendicité n'est ni marginale, ni encore hors de contrôle, mais elle est à tout le moins préoccupante. C'est surtout la tendance observée ou présumée à la hausse qui inquiète, alors que, rappelons-le encore une fois de plus, la mendicité est interdite et restera interdite jusqu'à nouvel avis sur tout le territoire vaudois, Montreux compris.

Je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

Question 1 : La Municipalité relève-t-elle une augmentation de la mendicité sur le territoire montreusien lors des dernières années et plus particulièrement lors des derniers mois ?

Question 2 : La Municipalité tolère-t-elle la mendicité sur le territoire montreusien ?

Question 3 : La Municipalité juge-t-elle la problématique actuelle de la mendicité préoccupante au point de la porter devant l'ASR afin de solliciter une réflexion sur d'éventuelles mesures à prendre ?

Question 4 : La Municipalité sait-elle si les divers cas de mendicité observés récemment pourraient éventuellement être de la mendicité dite organisée ?

Question 5 : Concernant les soi-disant artistes de rue, qui délivre les autorisations et qui contrôle la qualité artistique de ces gens ?

Question 6 : Est-ce que l'abrogation de l'art. 78 du règlement général de police de l'ASR sur l'interdiction de la mendicité redonne des compétences communales à la municipalité ou au conseil communal en matière de mendicité ?

Question 7 : Est-ce que l'autonomie communale en matière d'ordre public garantie par la Constitution vaudoise permettra aux autorités communales montreusiennes d'édicter leur propre règlement communal concernant la mendicité dès que la loi vaudoise aura été modifiée ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter et je souhaiterais si possible que cela soit fait par écrit lors du prochain conseil.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,
La réponse à cette interpellation nécessitera une coordination avec l'ASR, la Municipalité vous répondra par écrit.

Interpellation de M. Vincent Haldi

« Comptes de l'Association Montreux A.Live »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tant la Commission des Finances que de la Commission de Gestion soulignent que les comptes 2020 de l'Association Montreux A.Live qui révèlent un résultat positif de CHF 85'000.-.

Or, que comme le relève la CoFin, cette association a été financée par des « contributions » émanant de fonds contrôlés par la Municipalité de Montreux à hauteur de plus de CHF 700'000.-

Comme l'association n'a généré aucun revenu propre, ces 85'000.- représentent donc simplement un montant non dépensé. En quelque sorte, la commune, par ses diverses contributions, directe ou indirectes, a trop versé d'argent à l'association.

Je me permets dès lors de poser la question suivante à notre exécutif :

La Municipalité a-t-elle l'intention de discuter avec l'Association Montreux A.Live de ce montant de 85'000.- versé en trop ?

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je constate que le texte de votre interpellation ne correspond pas à celui que vous m'avez fourni dans la journée et dans lequel vous parliez notamment d'égalité de traitement avec les autres associations et fondations subventionnées. Afin d'analyser au mieux cet aspect, la Municipalité vous répondra par écrit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président

Je vous propose de réserver vos discours et hommages éventuels au Syndic et au Municipal sortant pour la partie non officielle qui suivra la clôture de la séance, afin de ne pas alourdir le PV déjà bien chargé de cette séance.

Y a-t-il des interventions sur cet objet ?

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers

Cette intervention est à considérer comme une bouteille à la mer que je lance ici car la situation est délicate en termes d'accompagnement des écoliers scolarisés dans le périmètre Glion / Territet / Veytaux.

La Direction des affaires sociales, familles et jeunesse cherche pour son dispositif de midi un ou une personne (qui sera défrayée) pour intervenir entre 12h00 et 13h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

Il s'agit d'accompagner un groupe d'élèves de 7 – 9 ans (3P/4P Harmos) du collège de Collonge à la gare du funiculaire de Glion et raccompagner un groupe de 5 – 7 ans (1P/2P Harmos) jusqu'à la gare de Territet où ils seront récupérés par leurs parents.

Toute personne intéressée est priée de s'adresser au plus vite au secrétariat SFJ, avenue des Alpes 22, 1820 Montreux, e-mail : sfj@montreux.ch.

La Municipalité compte sur vous Conseillères et Conseillers communaux pour relayer cette demande auprès de vos proches et connaissances.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

M. le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers

J'ai peut-être levé la main un peu tardivement quand nous parlions du procès-verbal. Je voulais juste apporter une précision à un élément qui se trouve à la page 20 du procès-verbal, dans le cadre de mon intervention, nous parlions à ce moment-là des mamans de jour. Je souhaitais simplement vous informer que j'ai eu un contact avec Mme Audrey Delegrange qui faisait partie des pétitionnaires et qui a tenu à préciser que, je cite, « les pétitionnaires n'ont pas remis en cause les mamans de jour, il y a dû y avoir un malentendu ». Je me suis engagé auprès de Mme Delegrange à mentionner ceci afin que cela apparaisse dans le procès-verbal.

Par ailleurs, concernant une des communications de la Municipalité, puisque nous ne pouvons pas réagir au moment de la communication, mais uniquement au point divers. Montreux Libre tient à rappeler la position qui est celle du groupe concernant la future salle des sociétés du Centre des congrès. Tout d'abord Montreux Libre peut entrer en matière sur l'augmentation du montant de 1,5 million à condition expresse qu'il s'agisse du montant qui autrement servirait à la sauvegarde du NED.

Par conséquent, en aucun cas nous n'envisageons que deux salles puissent être construites ou rénovées, l'une au Centre de Congrès et l'autre ailleurs. Ce n'est que si ces deux programmes sont fusionnés que nous pouvons défendre l'idée qu'un montant supplémentaire aux 1,5 million, présenté dans le cadre du référendum à la population, que ce montant puisse être augmenté. Il s'agirait de transformer une dépense qui devrait être prévue ailleurs pour la rajouter au montant de 1,5 million, pour toute autre solution, tout autre programme, nous n'entrerons pas en matière sur l'augmentation de 1,5 million qui ont été articulés dans le cadre du référendum.

M. Tal Luder (UDC)

M. le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers

Je reviens sur le dépôt de l'interpellation de M. Müller, vu que la discussion ne peut pas avoir lieu avant d'avoir eu la réponse Municipale, d'ici septembre. Je tenais quand même à lui dire qu'en tant que représentant de Montreux à l'ASR et au conseil intercommunal, j'étais commissaire délégué dans cette commission qui a traité de la mendicité en compagnie de mon collègue M. Huys, nous avons en commission, montré la photo et posé des questions qui nous ont été transmises. Nous avons, si nous pouvons dire, « dérangé » pendant près de 20 minutes en insistant, en posant des questions et en revenant sur le sujet.

Je suis désolé si les informations n'ont pas pu être transmises lors de la séance de l'ASR qui a suivi, car j'étais absent, retenu par une séance de CCO. L'affaire n'est pas abandonnée et je vous propose de venir vers moi pour voir ce que nous pourrions faire, parce que j'ai déjà posé les mêmes questions pour Montreux.

Mme Mélanie Nicollier (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers

Je voulais juste revenir sur la demande de Mme Pellet, et lui poser la question pour savoir s'il est possible de nous transmettre cette demande par écrit, j'imagine qu'elle sera disponible dans le PV, mais j'ai peur que cela se perde. Pouvons-nous avoir cette demande par écrit de manière à pouvoir la relayer à notre réseau ?

Mme Pellet transmettra un document écrit.

M. le Président

La parole n'étant plus demandée. La discussion est close.

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

La prochaine séance se déroulera le 8 septembre 2021 à 20h00, sous la houlette de notre nouveau président M. Vincent Haldi, dans un lieu restant à définir.

Je vais lever la séance dans quelques instants, je vous remercie de bien vouloir rester en place pour la partie non officielle de cette séance, soit les discours des présidents de groupe, des municipaux sortants et éventuellement de tout autre personne souhaitant s'exprimer.

Je vous prie de respecter les consignes suivantes pour la sortie de la salle :

- les rangs qui se trouvent à ma gauche sortiront en premier, en utilisant la sortie la plus proche, suivie des personnes qui se trouvent dans les rangs à ma droite ;
- une petite attention est prévue pour tous à la sortie de la salle, n'oubliez pas de prendre votre sachet contenant quelques gourmandises, je remercie au passage Mme Lauber Fürst de m'avoir suggéré cette idée ;
- je vous remercie par avance d'éviter tout attroupement à la sortie du bâtiment.

Il est 21h53, M. Angelo Giuliano, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 8 septembre 2021 à **20h00**, salle à définir.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Angelo Giuliano

Céline Morier

Andrea Gremaud
Route de Sonzier 12
1822 Chernex

Par courriel et par pli simple

Conseil Communal de Montreux
A l'att. de M. le Président Angelo GIULIANO
Grand-Rue 73
1820 MONTREUX

Chernex, le 27 mai 2021

Démission

Monsieur le Président du Conseil communal,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Monsieur le Secrétaire municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Madame la secrétaire du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Cher public,

C'était un grand honneur pour moi d'avoir été élue au conseil communal par la population de la commune de Montreux sur la liste du Parti socialiste pour la présente législature (2016-2021) et celle à venir (2021-2026) ; cela m'a permis de participer à la gestion de l'affaire publique dans ma commune de résidence, de découvrir les règles de la démocratie locale, exercice enrichissant qui m'a obligée de sortir de ma timidité et de ma zone de confort.

Etre parmi vous m'a également donné l'occasion d'enrichir ma culture politique, d'apprendre et de comprendre un peu mieux les rouages de la politique locale, mais également de découvrir un conseil communal et une municipalité, leurs fonctionnements, ainsi que leur amour pour la ville de Montreux et sa population, avec des visions politiques différentes, allant des sensibilités de droite aux sensibilités de gauche.

Ce qui m'a beaucoup frappée lors de nos débats, c'est le fait que l'intérêt général de la population montreuusienne et de notre cité l'a toujours emporté. Cela a, entre autres, été largement démontré lors des débats concernant la rénovation du 2M2C.

Sachez que, bien qu'ayant décidé de présenter ma démission pour la fin de la législature en cours pour des raisons objectives et subjectives, je continue à considérer la politique comme un exercice noble et porteur de grande valeur humaine et universelle.

Georges Linsig
Rue de la Gare 41
1820 Montreux
079 818 79 62

Monsieur le Président
du Conseil communal
P/A Administration communale
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Montreux, le 17 juin 2021

**Construction d'un collège, démolition du bâtiment ECA No 1285, création d'une passerelle et adaptation de l'aménagement routier.
Rue de la Gare 30, 1820 Montreux
Préavis N° 16/2021 de la Municipalité au Conseil communal**

Monsieur le Président du Conseil communal,

Je vous demande d'avoir l'obligeance de lire la lettre annexée lors de la prochaine séance du Conseil communal du mercredi 23 juin 2021. Pensez-vous le faire dès le l'ouverture du point de l'ordre du jour relatif au préavis ?

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil communal, mes respectueuses salutations.



Georges Linsig

Annexe : lettre au Conseil communal

Aux Membres
du Conseil communal
de Montreux

Montreux, le 17 juin 2021

**Construction d'un collège, démolition du bâtiment ECA No 1285, création d'une passerelle et adaptation de l'aménagement routier.
Rue de la Gare 30, 1820 Montreux
Préavis N° 16/2021 de la Municipalité au Conseil communal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs du Conseil communal,

Au terme de cette législature, vous êtes appelés à vous prononcer sur la construction de ce nouveau bâtiment, censé permettre au site scolaire de la rue de la Gare de répondre aux besoins scolaires, au centre de Montreux, à court et moyen terme. Cela est souligné au point **12 Position de la Municipalité** où est également évoquée la réalisation complémentaire de la salle de gymnastique triple, déjà largement acceptée par vous.

Vous savez forcément que la Municipalité a enregistré 11 oppositions au projet ci-dessus, lors de l'enquête publique ouverte du 9 janvier au 7 février 2021, dont :

Société de développement de la Vieille Ville de Montreux

**Association pour la Protection
des Sites Montreusiens**

Helvetia Nostra

Pro Velo Riviera

**Association Transport et
Environnement**

Patrimoine Suisse

Transports MVR SA

À ce stade, il convient de rappeler la vague de **76 oppositions, soit environ 250 signatures** déjà émises contre la salle triple, lors de l'enquête publique ouverte du 5 août au 3 septembre 2020, dont les oppositions collectives ci-dessus, répétées.

Chacun sait que le traitement à venir des oppositions est de compétence strictement municipale. À part ceux natifs de la Vieille Ville, et dont l'action est saluée, les membres du Conseil communal, respectivement des Commissions, ne sont pas forcément au courant de certains arguments essentiels des opposants directement concernés.

On ne regrettera donc jamais assez la publication quasi confidentielle des séances d'information sur la mise à l'enquête du PPA « A Vernex » d'octobre 2018, puis sur celle de la salle triple du 17 juin 2020. Quant à l'information préalable à la mise à l'enquête de ce collège, elle n'a simplement pas eu lieu. Une mobilisation initiale, dès 2018, aurait pu susciter des variantes d'implantation de ces projets sur des sites moins sensibles et prévenir le blocage regrettable actuel.

Ceci exposé, il convient de revenir à l'objet du vote qui repose sur **L'analyse des besoins scolaires au centre de Montreux** annexée au Préavis municipal. Ce document expose clairement le concept de répartition des 4 cycles d'enseignement en 4 sites, soit :

- | | |
|---|--|
| 1 Collège d'Etraz | premier cycle primaire 1-4P (4-8 ans) |
| 2 Collège de Vernex | deuxième cycle primaire, 1 ^{ère} partie, 5-6P (8-10 ans) |
| 3 Projet Gare 30-32 | deuxième cycle primaire, 2 ^{ème} partie, 7-8P (10-12 ans) |
| 4 Collège de Montreux et ses annexes | troisième cycle secondaire 9-11S (12-15 ans) |

Cette analyse met aussi en évidence le manque de surfaces de préau, qui seront encore restreintes lors des travaux de la salle de gymnastique (triple ou non). Les questions suivantes, devraient vous interpeller avant le vote :

- 1) Est-il correct d'avoir simultanément mis à l'enquête le bâtiment scolaire, la passerelle et la requalification de la rue de la Gare entre les deux carrefours. (L'abaissement de la limite générale de vitesse à 30 km/h sur route cantonale doit faire l'objet d'un préavis ultérieur, en cas d'accord du Canton)
- 2) Si on se réfère à la répartition en 4 cycles d'enseignement par 4 sites, rappelée plus haut, quelle est la nécessité de construire une passerelle ? Pour l'instant, rejoindre les salles de gymnastique d'En Ballallaz ou d'Etraz, doit pouvoir se faire sans danger au niveau de la Rue de la Gare.
- 3) Selon le préavis, le site scolaire est idéalement situé, à proximité des lieux d'habitations et de la gare. De plus, il est desservi par deux lignes de bus et une halte de la ligne MOB. On comprend dès lors mal, la suppression de 17 places de parc et l'encouragement à la dépose des élèves au cœur du site ?
- 4) La demande récurrente d'un projet de salle de gymnastique sur la parcelle Held revient d'actualité. Pourquoi ne pas exiger son étude, si sur le même trottoir un collège revêtu de bois est envisagé en limite du domaine ferroviaire ? D'autant plus que le bâtiment de l'ancienne menuiserie abrite déjà un Skate Park.
- 5) La transformation du jardin public en cour d'école, accessible au public entre les récréations, avec des garde-corps hauts de 180 cm, est largement contestée. Le fait qu'elle semble justifier un montant forfaitaire maximal de CHF 100'000 pour l'achat d'une œuvre d'art est d'autant plus choquant, alors que le pourcent culturel n'est habituellement appliqué par la Municipalité que pour des bâtiments strictement scolaires.

En conclusion et sans préjuger de l'avis de tous les opposants à la salle triple, plusieurs d'entre eux, dont le soussigné, sont convaincus que le périmètre du Collège de Montreux est saturé. Ils souhaitent que les membres du Conseil communal refusent le Préavis municipal N° 16/202, pour la construction d'un collège sur un terrain aussi étriqué.

Nous vous remercions pour votre attention et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs du Conseil communal, nos salutations distinguées.


Georges Linsig

Christian Vernier
Chemin du Moulin 1
1095 LUTRY

021 964 44 43
076 802 58 32
christianvernier@bluewin.ch

Monsieur
Angelo GIULIANO
Président du Conseil Communal
1820 MONTREUX

Lutry, le 20 juin 2021

Monsieur Le Président,

Par le présent courrier, et comme déjà signalé par téléphone, je vous informe que je suis officiellement citoyen de la Commune de Lutry depuis le 1 juin 2021.

Ce déménagement s'est finalisé beaucoup plus vite que prévu. En conséquence, je suis démissionnaire de notre Conseil depuis cette date et je ne participerai pas à la dernière séance de cette législature du mercredi 23 juin prochain. En outre, je ne m'étais pas non plus remis sur les listes aux dernières élections du mois de mars.

Pour avoir siégé sans interruption depuis 1993 dans ce Conseil Communal, d'abord au sein des Radicaux, ensuite dans le PLR, j'y ai pris beaucoup de plaisir et appris énormément sur notre commune et son fonctionnement. J'ai rencontré un très grand nombre de collègues enrichissants de toutes les tendances politiques et également parmi tout le personnel de notre administration.

Voilà, après une belle tranche de vie passée dans notre belle commune, durant laquelle j'ai donné une grande part de mon temps libre à la collectivité publique (dont plus de 20 au service du Feu, la société de Développement de Chernex, la politique, etc.), j'entame un nouveau chapitre dans notre canton de Vaud et dans le Lavaux plus particulièrement.

En vous priant de transmettre mes salutations et mes remerciements à l'ensemble des Conseillers et Conseillères, je vous présente, Monsieur Le Président, mes salutations respectueuses.

Christian Vernier

Annexes M. Hunziker, Préavis No 16/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'500'000.- TTC au maximum, pour le financement de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et un restaurant scolaire ».

Relatif à l'adoption de la modification du plan partiel d'affectation (PPA) « A Vernex »

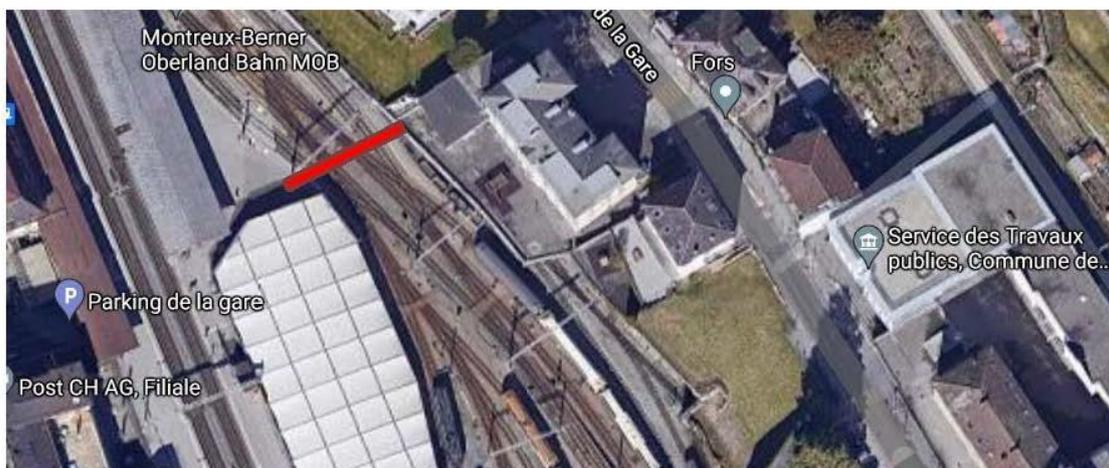


Article 17 – Maintien, entretien, aménagement

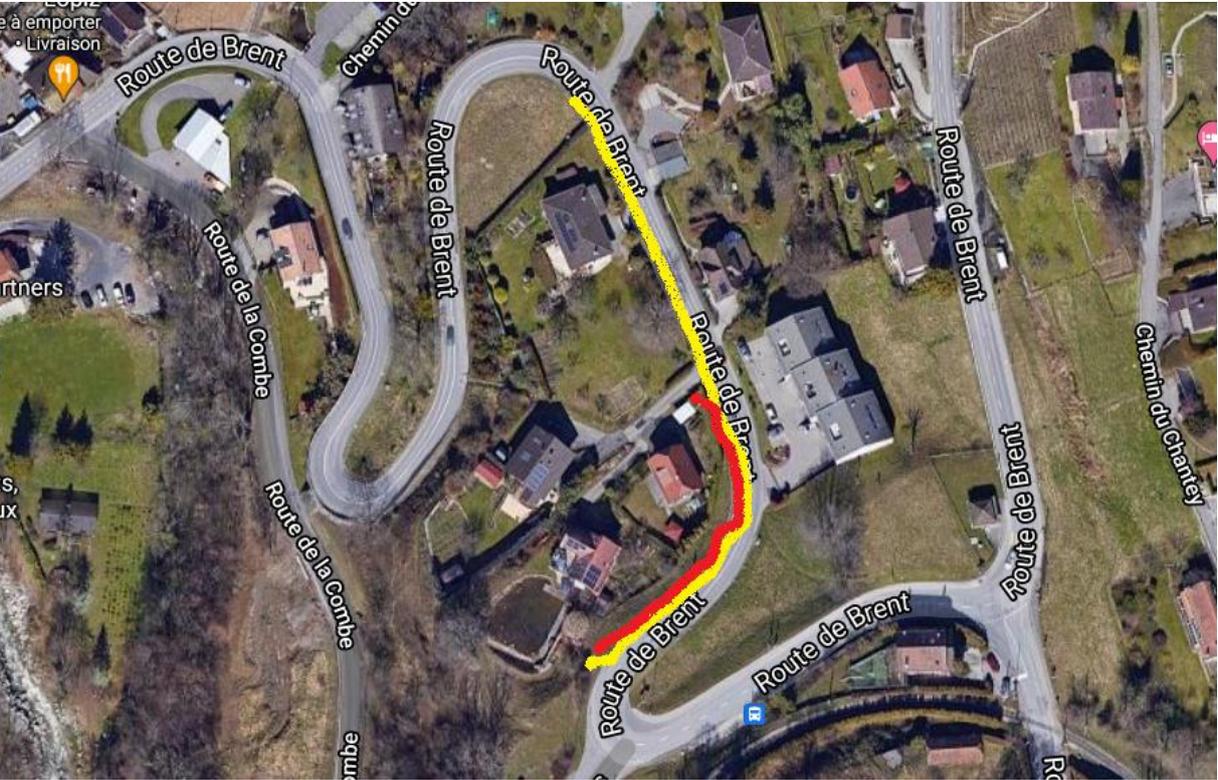
Les chemins et passages existants sont maintenus, entretenus et améliorés. Ils peuvent être prolongés.

Les “Escaliers du Collège” feront l’objet d’améliorations (liaison latérale avec le site du collège, rénovation du passage couvert, etc.).

En vue de renforcer le réseau longitudinal et transversal, des cheminements entre la rue de la Gare et l'esplanade de la gare peuvent être créés. Une liaison doit être réalisée à l'emplacement général figurant sur le plan. Sa réalisation se fait au plus tard lors de la construction dans le périmètre 5.



Annexe M. Hunziker, Préavis17/2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 430'000.- TTC au maximum, pour réaliser des adaptations dans le cadre des travaux prévus par le Canton pour l'entretien et l'amélioration de la route de Brent sur le réseau routier cantonal RC 737 B-P, entre les routes de la Combe et des Colondalles, en vue de créer un cheminement piétonnier entre Chailly et Fontanivent, de



Ancien	Nouveau
<p>Art. 2 Champ d'application</p> <p>Sous réserve de l'art. 15 al. 1, le présent règlement est applicable seulement aux Municipaux entrés en fonction à partir du 1^{er} juillet 2016.</p>	<p>Art. 2 Champ d'application</p> <p>Le présent règlement est applicable seulement aux Municipaux entrés en fonction pour la première fois après le 30 juin 2021.</p>
<p>Art. 4 Prestations communales</p> <p>En complément aux prestations mentionnées à l'art. 3, la Commune finance les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. une indemnité unique en capital (cf. art. 6); b. une rente annuelle (cf. art. 7) ; c. une rente de conjoint survivant (cf. art. 8). <p>Un tableau comparatif des prestations versées par la Fondation et par la Commune figure en annexe au présent règlement, dont il fait partie intégrante</p>	<p>Art. 4 Prestations communales</p> <p>En complément aux prestations mentionnées à l'art. 3, la Commune finance les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. une indemnité unique en capital (cf. art. 6); b. une rente annuelle (cf. art. 7) ; c. une rente de conjoint survivant (cf. art. 8). <p>Un tableau comparatif des prestations versées par la Fondation et par la Commune figure en annexe au présent règlement, dont il fait partie intégrante.</p>
<p>Art. 6 Indemnité unique en capital</p> <p>1. Les Municipaux qui quittent leurs fonctions, pour quelque raison que ce soit, après au moins 5 ans d'activité ont droit, au moment de leur départ, à une indemnité unique en capital fixée selon le barème ci-après: (ancien tableau)</p>	<p>Art. 6 Indemnité unique en capital</p> <p>1. Les Municipaux qui quittent leurs fonctions, pour quelque raison que ce soit, ont droit, au moment de leur départ, à une indemnité unique en capital fixée selon le barème ci-après :</p> <p>Nombre d'années de service :</p> <p>de 1 à 4 : aucune indemnité</p> <p>de 5 à 9 : 3 mois de salaire net</p>

	<p>10 ans et plus : 6 mois de salaire net</p> <p>* Par net, il faut comprendre sans la prise en compte du 13e salaire et de tous autres avantages, tels que par exemple les notes de frais forfaitaires annuels de CHF 9'000.-.</p> <p>2. L'indemnité versée est soumise aux charges sociales.</p>
	<p>Art. 7 Rente annuelle</p> <p>Abrogé</p>
	<p>Art. 8 Rente de conjoint survivant</p> <p>Abrogé</p>
<p>Art. 9 Exceptions</p> <p>1. L'indemnité en capital et la rente annuelle ne sont pas dues si le Municipal concerné :</p> <p>a. a fait l'objet d'une condamnation pénale pour un crime ou délit commis dans l'exercice de son mandat de Municipal ;</p> <p>b. a fait l'objet d'une mesure de révocation au sens de l'art. 139b de la loi sur les communes du 28 février 1956 (LC).</p> <p>2. Si une procédure au sens de l'al. 1 est encore pendante lors de la cessation de fonctions, le droit aux prestations est suspendu jusqu'à droit connu sur son issue définitive. L'indemnité ne sera versée qu'en cas de décision de non-révocation, de classement de l'affaire, d'abandon des poursuites ou d'acquiescement.</p>	<p>Art. 9 Exceptions</p> <p>1. L'indemnité en capital n'est pas due si le Municipal concerné :</p> <p>a. a fait l'objet d'une condamnation pénale pour un crime ou un délit commis durant la période d'exercice de son mandat de Municipal.</p> <p>b. a fait l'objet d'une mesure de révocation au sens de l'art. 139b de la loi sur les communes du 28 février 1956 (LC).</p> <p>2. Si une procédure au sens de l'alinéa 1 est encore pendante lors de la cessation de fonctions, le droit à l'indemnité en capital est suspendu jusqu'à droit connu sur son issue définitive. L'indemnité ne sera versée qu'en cas de décision de non-révocation, de classement de l'affaire, d'abandon des poursuites pénales ou d'acquiescement.</p>

<p>3. Les montants reçus doivent être intégralement restitués si un ex-élu ayant touché une indemnité de départ ou une rente annuelle est condamné, après son départ de l'exécutif, pour une infraction commise dans l'exercice de son mandat. Sont réservées les mesures de restitution éventuellement ordonnées par une autorité judiciaire.</p>	<p>3. Par analogie à l'alinéa 1, les montants reçus doivent être intégralement restitués si un ex municipal ayant touché une indemnité de départ est condamné pour une infraction commise durant l'exercice de son mandat. Sont réservées les mesures de restitution éventuellement ordonnées par une autorité judiciaire.</p>
<p>Art. 11 Prestation de libre passage</p> <p>Les Municipaux qui quittent leurs fonctions sans avoir droit à une rente annuelle ou à une rente d'invalidité ont droit à une prestation de libre passage au sens de la loi fédérale sur le libre passage (LFLP) et conformément aux dispositions de la Fondation.</p>	<p>Art. 11 Prestation de libre passage</p> <p>Les Municipaux qui quittent leurs fonctions sans avoir droit à une rente annuelle ou à une rente d'invalidité ont droit à une prestation de libre passage au sens de la loi fédérale sur le libre passage (LFLP) et conformément aux dispositions de la Fondation.</p>
<p>Art. 14 Allocation de renchérissement</p> <p>Les rentes mentionnées dans le présent règlement font l'objet des mêmes allocations de renchérissement que la grille salariale du personnel communal.</p>	<p>Art. 14 Allocation de renchérissement</p> <p>Abrogé</p>
<p>Art. 15 Disposition transitoire</p> <p>1. Dans un délai de six mois dès l'entrée en vigueur du présent règlement, les Municipaux entrés en fonction avant le 1^{er} juillet 2016 peuvent demander à être soumis à ses dispositions. La demande doit être adressée par écrit à la Municipalité. A défaut de dépôt d'une telle demande, le règlement du 7 septembre 1977 sur les pensions de retraite des membres de la Municipalité est seul applicable.</p> <p>2. Les Municipaux ayant quitté leurs fonctions avant le 1^{er} juillet 2016 sont en tous les cas soumis à l'ancien règlement. De même, les rentes versées conformément à l'ancien droit à des tiers bénéficiaires demeurent soumises à ce droit.</p>	<p>Art. 15 Disposition finale</p> <p>Les Municipaux entrés en fonction au plus tard au 30 juin 2021 sont en tous les cas soumis à l'ancien règlement du 1^{er} juillet 2016. De même, les rentes versées conformément à l'ancien droit (règlement du 7 septembre 1977) à des tiers bénéficiaires.</p>